

**PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021**

ONT ASSISTÉ À LA SÉANCE :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir :

Monsieur BLAZY
Madame CAUMONT
Monsieur CAURO
Monsieur BARFETY
Monsieur IDE
Monsieur HAKKOU
Madame VALOISE
Madame MAILLARD
Monsieur LORY
Monsieur OUFELLI
Madame BENAÏSSA
Monsieur NDALA
Madame OSSULY
Monsieur DUBOIS
Madame LAVITAL

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Madame DE ALMEIDA
Monsieur ROUCAN
Madame DIOP
Monsieur GOURDON

Groupe Communiste et Républicain :

Madame HENNEBELLE

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse :

Monsieur SABOURET
Madame PEQUIGNOT
Monsieur SAMAT
Madame KIR
Monsieur DOS SANTOS
Madame PARSEIHIAN
Monsieur YILDIZ

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : Madame RAKOTOZAFIARISON à Monsieur LORY -
Monsieur RICHARD à Monsieur CAURO - Madame SELLAIAH à Madame CAUMONT -
Monsieur TOUIL à Monsieur DUBOIS - Madame DOUGUET à Monsieur BLAZY.
Groupe Agir pour Gonesse : Madame CAMARA à Madame DIOP.
Groupe Communiste et Républicain : Madame QUERET à Madame HENNEBELLE.

**Arrivée de Monsieur de Monsieur HAKKOU à 19h40, de Monsieur NDALA à 19h45 et
de Monsieur BARFETY à 19h52.**

**Départ de Madame KIR à 21h30 en donnant pouvoir à Madame PEQUIGNOT et de
Monsieur SAMAT à 22h15 en donnant pouvoir à Monsieur SABOURET.**

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **19h36**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2021.

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 17 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour
Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Abstentions

Arrivée de Monsieur HAKKOU à 19h40, de Monsieur NDALA à 19h45 et de Monsieur BARFETY à 19h52.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PROCÈDE à la désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF).

Monsieur le Maire :

« Concernant le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles, je vous rappelle que cet outil ou ce dispositif est une structure dans laquelle siègent des élus, bien évidemment de la Ville, mais aussi des représentants de l'État et d'institutions comme par exemple le Département, mais ce sont des professionnels qui siègent, en l'occurrence.

Le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles est un organisme présidé par le Maire et qui a pour objectif d'accompagner les familles mais aussi de rappeler, dans certaines circonstances précises, outre les droits, les devoirs en particulier. En même temps qu'il est un accompagnement, un soutien de la parentalité ; je prends l'exemple d'adolescents qui ont des problèmes de délinquance, de petite délinquance. On est à ce niveau-là parce qu'on est dans l'infra pénal, largement. On est dans la prévention de la délinquance à un niveau qui reste, on va dire, primaire. On intervient bien avant et bien en deçà de la justice parce que s'il y a une décision, si la justice intervient, il est clair qu'à ce moment-là, ce n'est pas de la compétence du CDDF. Son rôle est un rôle social, on va dire, de prévention et social. Mais en même temps, il peut prononcer des rappels à la loi et puis, s'il convient de le faire, de procéder à des signalements, par rapport aux différentes instances qui ont à se préoccuper de la protection des mineurs, mais aussi de la prévention par rapport au risque de délinquance qui peut les concerner. C'est à la fois un espace d'écoute, mais en même temps un espace qui dit « vous avez aussi des responsabilités en tant que parent », donc qui vise à responsabiliser, à aider à la restauration d'une autorité parentale qui peut être parfois insuffisante, dans certains cas. C'est un constat, ce n'est pas un jugement. Et puis également, qui rappelle aussi au respect des valeurs de la République et des règles, évidemment, de vie en société. Vous l'avez compris, c'est une dynamique préventive et non pas répressive et un dispositif de relais vers d'autres dispositifs existants qui peuvent être sollicités dans les domaines de l'éducation, dans les domaines de l'action sociale, de la protection de l'enfance et qui cherche à apporter une réponse très personnalisée, très individualisée, au cas par cas. On est dans une action très délicate en même temps, mais très individualisée.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la mission de soutien à la parentalité, plus globalement, qui comprend trois piliers. Celui-là, c'est un pilier, mais il y a le premier pilier qui est le PRE, c'est-à-dire le Programme de Réussite Educative, en partenariat avec l'Éducation, mais aussi d'autres services, notamment les services sociaux. Et puis, le dispositif d'apprentissage de la langue française, qui s'adresse évidemment aux familles qui peuvent en avoir besoin et qui, évidemment, adhèrent à cette proposition. Voilà, ce sont trois piliers, dont l'objectif commun est évidemment de soutenir la famille et les familles qui peuvent en avoir le plus grand besoin, ayant elles-mêmes des difficultés pour une partie de leurs enfants, le cas échéant, évidemment. Évidemment, nous avons dans notre personnel une coordination du Réseau municipal de soutien à la parentalité avec une coordinatrice dont le poste est pourvu, donc totalement opérationnel.

Et il convient de remettre en pleine activité, ce dispositif du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé du Maire, mais s'agissant des élus, il est proposé de désigner en qualité de membre du CDDF, au regard du champ d'intervention de leurs compétences, de leurs délégations, d'une part, Madame Sellaiah, qui est Conseillère municipale déléguée à la prévention de la santé et au soutien à la parentalité et Madame Lavital, en sa qualité de Conseillère municipale déléguée à la prévention de la délinquance et au développement de l'insertion par la citoyenneté. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 20 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PROCÈDE à la désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Monsieur le Maire :

« Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est un organisme coprésidé par le Maire et par le préfet ou le sous-préfet - en général, le sous-préfet - et qui se réunira prochainement, il s'agit de compléter la représentation du Conseil municipal, dont vous avez dans le rapport les noms, qui sont ceux de Monsieur Hakkou, Monsieur Ide, Madame Douguet, Madame Benaïssa, Madame Ossuly et Monsieur Sabouret, par Madame Lavital qui, comme je l'ai dit précédemment, comme pour le CDDF, ayant en charge la prévention de la délinquance, je propose donc qu'elle puisse siéger au CLSPD. Voilà les propositions complémentaires de représentation de la Ville, du Conseil municipal, eu égard, vous l'avez compris, aux compétences et aux délégations des élus cités. Le débat est ouvert. Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Monsieur le Maire, effectivement, il y a deux instances dont vous nous proposez de modifier la composition. Le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles où l'opposition municipale n'est pas représentée. Or, après, vérification de la loi du 5 mars 2007 et des décrets d'application, nous nous sommes aperçus que les textes de loi ne restreignent pas l'effectif des Conseils municipaux siégeant au sein de cet organe. La loi, les textes, demandent que l'effectif ne soit pas pléthorique, bien entendu, pour que ce Conseil consultatif puisse fonctionner correctement. Il s'agit effectivement de ne pas y faire siéger tout le Conseil municipal ou même la moitié du Conseil municipal. Néanmoins, on a la possibilité d'avoir une composition, qui est choisie par le Conseil municipal, du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles. Or, nous constatons que l'opposition n'y est pas. Il n'y a pas de représentation. On trouve cela dommage, d'autant que nous représentons quand même une partie de la population de Gonesse, en tout cas, si l'on en croit les dernières élections municipales.

Nous souhaiterions pouvoir être associés à cette instance et il n'y a pas d'obstacle juridique puisqu'il suffit que le Conseil municipal le décide pour que cela se fasse. Concernant le CLSPD, je sié debate au titre du Conseil municipal au sein du CLSPD, c'est une petite remarque technique, finalement. Il se trouve que je sié debate au CLSPD au titre du Conseil départemental, ce qui fait que je ne peux pas sié debate dans la même instance au titre des deux mandats qui sont les miens. Nous souhaiterions que, en parallèle à l'évolution au CLSPD que vous proposez dans la composition de la majorité municipale, je puisse céder ma place au CLSPD de Conseil municipal, à Monsieur Samat, qui représenterait l'opposition municipale. J'y sié debate, moi, en tant que Conseiller départemental. D'ailleurs, une réunion du CLSPD est prévue, je crois, la semaine prochaine. »

Monsieur le Maire :

« Attendez. On va essayer de clarifier... Je commence par le deuxième point. Vous dites que vous y sié debate en tant que Conseiller départemental. Je n'ai pas reçu de notification, à ce titre, du Département et, à ma connaissance, le Département est, en général représenté par ses services. »

Monsieur SABOURET :

« Pas du tout. »

Monsieur le Maire

« Attendez, attendez. Permettez que j'explique. Jusqu'à maintenant, en tout cas, il y a peut-être eu une évolution, faudrait-il encore que je sois saisi et que j'aie une notification de la part de la Présidente du département, de votre nomination en tant que Conseiller départemental. Je ne l'ai pas à ce jour. Évidemment, si je l'ai, dans les jours qui viennent... Mais je réitère ce que j'ai dit : jusqu'à maintenant les CLSPD qui sont tenus... Alors, c'est vrai que dans la période récente de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de réunion. Ces réunions avaient été, comme d'autres, suspendues. J'attends une notification. Avant de procéder à la modification, je vous mets en garde là-dessus, vous n'êtes pas actuellement membres du CLSPD. »

Monsieur SABOURET :

« Je le suis, au titre, déjà, du Conseil municipal. »

Monsieur le Maire :

« Oui, vous l'êtes. Non, mais je parlais, vous l'avez bien compris, au titre du Département. Vous l'êtes au titre du Conseil municipal. On est d'accord là-dessus. Cela n'est pas remis en cause. Là, c'est vous qui proposez. Moi, dans l'hypothèse où vous seriez membre du CLSPD au titre du Département, je peux comprendre qu'à ce moment-là, au titre du Conseil municipal, il y ait une autre personne du groupe. Mais cela mérite d'être vérifié. »

Monsieur SABOURET :

« De mon point de vue, si vous voulez, non seulement c'est vérifié, mais j'ai participé au vote de désignation, donc je sais parfaitement comment les choses se sont passées au Département. Et ce que je demande, c'est que le Conseil municipal fasse évoluer la composition, que je ne siège plus au CLSPD au titre du Conseil municipal et que ce soit Monsieur Samat qui le fasse à ma place, qu'on puisse joindre cette désignation, désignation que vous proposez aujourd'hui, de remplacement des membres de votre majorité. Soit dit en passant, s'il y a des évolutions à demander de notre minorité sur les différentes instances municipales, je souhaite que vous n'y fassiez pas obstacle, dans la mesure où c'est important pour nous de pouvoir nous organiser. Nous sommes uniquement sept. Nous avons besoin de nous répartir le travail en fonction des disponibilités qui sont les nôtres. Je pense que c'est une bonne chose que nous décidions nous-mêmes qui, de l'opposition, nous représente, collectivement, dans les différentes instances municipales. »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a aucun obstacle à cela, de principe, bien évidemment. Aucun obstacle. Et j'ai vérifié auprès de l'administration, nous n'avons pas reçu de notification. »

Monsieur SABOURET :

« Je me permets d'insister sur un point, c'est que ça me paraît très curieux parce que j'ai reçu l'invitation à participer au CLSPD par le canal du Département. Je pense que vos services ont eu l'information. »

Monsieur le Maire :

« Écoutez, on ne va pas se faire de mauvais procès dans cette affaire-là, si je vous dis qu'on ne l'a pas reçue - mais ça, on va le vérifier rapidement - si vous, vous avez reçu l'invitation du Département, c'est formidable, mais c'est le Maire qui invite. »

Monsieur SABOURET :

« Oui, enfin, j'ai reçu communication de l'invitation par le Département. »

Monsieur le Maire :

« Ce que je vous propose, c'est très simple. Si c'est bien le cas - et à ce moment-là, cela sera vérifié, on appellera le cabinet de la présidente dès demain - si c'est le cas, évidemment, la permutation que vous demandez, je suis tout à fait d'accord et, à ce moment-là, Monsieur Samat sera invité. Mais il ne peut être de droit membre que si le Conseil municipal le décide et pour l'instant, on n'a pas d'information notifiée de votre désignation par le Département, qui n'a jamais procédé de cette façon jusqu'à maintenant. Voilà, c'est tout, et le cas échéant, le prochain Conseil municipal validera cette demande... »

Monsieur SABOURET :

« ... Non, on le fait maintenant. »

Monsieur le Maire :

« Mais si vous voulez... Mais par contre, je prends l'engagement que pour le Conseil, le CLSPD qui va se réunir très prochainement, si on a l'information et la notification dès demain, on invitera, par convocation, Monsieur Samat à être présent, toutefois, et on officialisera les choses au prochain Conseil municipal. C'est simplement une question de clarté... »

Monsieur SABOURET :

« ... Pour moi, c'est clair. »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas de problème du tout. Sur le premier point, qui est le CDDF, sur cette question ce n'est pas du tout le même type d'instance. Le nombre d'élus doit être très restreint. »

Monsieur SABOURET :

« Non, le texte ne dit pas... »

Monsieur le Maire :

« Le CDDF n'est certainement pas un tribunal. Je veux dire par là qu'on demande à des parents de venir, ils viennent avec leur enfant qui est le sujet de l'invitation ou de la convocation. La recommandation qui est faite, c'est évidemment de ne pas qu'il soit face - j'ai employé le mot tribunal, il est excessif - mais face à un trop grand nombre de personnes qui ne sont en aucun cas des juges. C'est la raison pour laquelle on limitera toujours cela, du côté de l'État et encore plus du côté des services sociaux, on est très attentifs à cette question-là. Vous le comprendrez. On fait en sorte que le nombre de personnes soit restreint. Quand je dis Madame Sellaiah et je dis Madame Lavital, nous aurons un certain nombre de réunions. En fait, on se partagera les responsabilités. Je ne serai pas moi-même présent à chaque séance. Ce n'est certainement pas comme le CLSPD, qui est une instance véritablement partenariale. Là, on est dans une instance très particulière, dont chacun comprend la spécificité. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas qu'il y ait plus de participants élus que ceux que j'ai proposés il y a un instant. Oui ? »

Monsieur SABOURET :

« Franchement, moi, je regrette et je pense qu'on regrette tous ici, que la stratégie consistant à laisser le moins d'espace possible et le moins de participation possible à l'opposition municipale, soit celle que vous choisissiez. Notre objectif, c'est d'être constructifs, finalement, en participant à ces instances qui sont importantes, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire. Les textes ne fixent pas de limites. Évidemment qu'ils disent et, à juste titre, qu'il faut que l'instance ne soit pas trop nombreuse. Bien évidemment qu'il faut éviter que la discussion soit impossible lorsqu'on a trop d'interlocuteurs autour de la table. Néanmoins, la diversité des points de vue, d'ailleurs, dans la composition du CDDF, c'est intéressant. On cherche aussi à avoir une diversité des points de vue sur le plan professionnel. On a plusieurs types de professionnels qui sont associés autour de la table. Je trouve que c'est quand même dommage que les élus de l'opposition municipale soient écartés également par le choix que vous faites là, de cette instance. On en prend acte, bien entendu, mais franchement, je pense que c'est dommage. C'est une occasion ratée. »

Monsieur le Maire :

« Je voudrais que vous ne vous mépreniez pas et que surtout, vous ne commentiez pas, au-delà de cette réunion, ou pendant cette réunion, sur vos réseaux, de façon inappropriée, la position que nous défendons. Dans cette instance, à la différence du CLSPD, le CDDF est une instance où on invite des familles et on ne les invite pas à un tribunal et il n'y a pas besoin de diversité politique pour ce faire. Il y a une certaine diversité ou représentation des institutions qui peuvent venir en aide, en appui ou en recommandation auprès des familles et certainement pas d'une autre manière. Ce qui veut dire que ce n'est pas du tout le même type d'instance. Je voudrais qu'on soit, là-dessus, sérieux et qu'on réfléchisse en responsabilité sur cette question. En responsabilité, ça veut dire qu'on doit respecter les familles et même si elles sont en difficulté en même temps, elles ont des enfants difficiles, il y a des problèmes, cela ne peut pas être public, en

quelque sorte, et qu'ensuite, on puisse commenter sur les réseaux sociaux : « Tiens, j'ai participé à un CDDF, là il a été dit des choses comme ça ». Ce n'est pas possible, cela. On ne peut pas prendre ce risque.

On ne peut pas prendre ce risque et on ne le prendra pas. En responsabilité, on ne le prendra pas, car ce serait dénaturé complètement et même, on pourrait s'exposer, en cas de dérapages ou de dérives, à être en difficulté et ce n'est pas à la fois l'intérêt du dispositif, l'intérêt des familles, mais c'est la responsabilité des élus de ne pas polémiquer sur des sujets qui ne le méritent pas. Alors, on peut évidemment poursuivre les discussions, mais j'aimerais être entendu, j'aimerais être compris. Je pense qu'ici, tout le monde est en mesure de pouvoir réfléchir au sujet, dans cet esprit-là et certainement pas... Il y a suffisamment d'occasions de permettre de participer, ce n'est pas du tout... Il n'y a pas d'arrière-pensée de notre part. Il y a simplement cette pensée fondamentale de la nature du CDDF qui ne se prête pas à des joutes politiques. Si vous voulez intervenir, Madame, je vous en prie. »

Madame PARSEIHIAN :

« Vous parliez de procès d'intention, mais là, en disant publiquement qu'on allait dévoiler des situations personnelles des familles sur les réseaux sociaux, vous allez quand même un petit peu loin, très loin même. Vous parlez qu'il n'y a pas d'arrière-pensée, mais là, avec ce que vous dites, la composition que vous proposez, il y a beaucoup d'arrière-pensées derrière. On ne peut pas vous laisser dire qu'on va dévoiler des situations personnelles de famille. On ne l'a jamais fait. »

Monsieur le Maire :

« Je n'ai pas dit ça. J'ai dit : « Non, je ne peux pas prendre le risque ». »

Madame PARSEIHIAN :

« Donc, c'est bien que vous pensiez qu'on allait le faire, c'est un procès d'intention. »

Monsieur le Maire :

« Madame Parseihian, ce serait tout à fait déplacé de ma part de penser que vous oseriez le faire. Parce que vraiment, je pense que vous n'avez jamais fait des choses comme ça. Alors, Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Je pense que votre argumentation, sur ce point, ne tient pas parce que la question du secret, elle peut être garantie par des règles internes des organes, des organismes, dans lesquelles on est amenés à intervenir. Je prends pour exemple les Commissions d'Appel d'Offres, où les jurys, les membres des Commissions d'Appel d'Offres ne peuvent pas communiquer sur ces questions-là, notamment, qui sont couvertes par le secret économique, quand on va regarder les dossiers des Commissions d'Appel d'Offres. Et pour autant, l'opposition est représentée dans ces commissions dans toutes les collectivités territoriales. Oui. Mais je veux dire, on a exactement les mêmes problématiques de non-divulgaration des informations auxquelles on a accès de par nos fonctions dans les réunions auxquelles on participe. Et donc, l'argument consistant à dire : « On n'arrivera pas à gérer le problème pour le CDDF », alors qu'on arrive à le gérer, je dirais, dans le cadre d'instances comme les Commissions d'Appel d'Offres, je pense que l'argumentation ne tient pas, outre le fait - et moi, je m'associe tout à fait à ce qui a été dit par Madame Parseihian - que c'est extrêmement désobligeant à notre égard d'expliquer que nous sommes incapables de faire autre chose dans ce genre de réunion que de faire de la communication. Enfin, on a bien compris que ce sont des instances de travail et notre objectif est d'y travailler, dans ces instances-là. Après, si vous ne le souhaitez pas, vous ne le souhaitez pas, mais n'utilisez pas de faux arguments. »

Monsieur le Maire :

« Ce ne sont pas de faux arguments, mais je laisse peut-être d'autres intervenants s'exprimer. Donc il y a Madame Caumont et Monsieur Lory. Madame Caumont ? »

Madame CAUMONT :

« Oui, pour l'avoir pratiqué dans le mandat dernier. Effectivement, le fait qu'il y ait moins d'élus, c'est moins stressant pour les familles. On a parfois des familles qui sont complètement désemparées elles-mêmes, qui ne parlent pas français, qui ont besoin de plus de temps et plus d'écoute et plutôt de professionnels qui sont là pour les aiguiller et les accompagner par la suite, que d'être plusieurs élus forcément. Moi, j'aurais bien aimé aussi être dans cette instance-là, où j'ai aussi des enfants qui peuvent être de CM2, donc

ça concerne aussi l'éducation. Et c'est pour ça que c'est important que cela soit une structure où il y a peu de personnes de façon à ce que tout le monde soit à l'aise. Je peux vous dire que ce n'est pas évident. Et d'être nombreux en tant qu'élus...

Là, on a deux élus qui sont experts, enfin, c'est leur délégation, c'est normal que ce soient ces deux élus qui soient là et multiplier les élus dans ces instances-là, ce n'est pas du tout fructueux. Cela sera plutôt handicapant et on aura des gens qui soit ne reviendront pas, soit restent dans le mutisme. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Lory ? »

Monsieur LORY :

« Merci, Monsieur le Maire. Tout simplement, je voulais vous dire qu'à titre professionnel, j'ai participé à ce genre d'instance qui a pour objectif d'accompagner les familles et la pratique m'a vraiment démontré que plus on est nombreux, moins ça fonctionne et même, parfois, le fait qu'il y ait plus d'hommes que de femmes peut bloquer la situation parce que, en fonction des problématiques abordées, je le sais, la présence du père était, comment dire, déconseillée, parce que l'enfant n'osait pas parler. Et j'étais le seul homme présent à cette réunion. C'est un cas extrême, mais pour dire que plus on est nombreux, moins c'est bon. Au-delà de cela, je voulais rappeler quand même l'importance de ces instances qui accompagnent des familles, comme les jeunes. Et aussi que ces structures nous rappellent que l'éducation à la parentalité est indispensable et que cette éducation, elle n'est pas innée. La parentalité, cela s'apprend, cela se découvre et cela se découvre tout au long, parce que quand un enfant naît, on apprend des choses, on découvre des choses. Et plus le temps passe, plus on découvre de choses. Et je tenais à souligner que la Ville mène de très nombreuses actions dans cet objectif d'éducation à la parentalité, avec pour objectif que même si le Conseil des droits des familles existe, je pense que l'objectif, quand même, c'est qu'il fonctionne le moins possible, c'est-à-dire que les familles fonctionnent le mieux possible. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Très bien, merci. Je pense que l'Assemblée est suffisamment éclairée par ce débat pour délibérer. Je soumetts ma proposition au vote. Pardon ? Oui, on peut dissocier. Est-ce qu'on dissocie ? Parce qu'il y a deux désignations. Là, on est sur le CDDF, j'ai enregistré le vote. Sur le CLSPD, le vote doit et peut être différencié, sur la base de ce qu'on a dit. J'accepte votre proposition, après vérification. Mais je vous donne bien volontiers le bénéfice de ce que vous nous dites comme étant une vérité, mais je dois quand même la vérifier. Si cela avait été notifié, on n'aurait pas eu ce débat. Je dois vérifier auprès du Département, auquel cas on est d'accord pour qu'à ce moment-là, vous serez au titre du Conseil départemental et Monsieur Samat au titre du Conseil municipal. »

Monsieur SABOURET :

« Pour information, cela a été voté à la séance du 15 octobre, il y a exactement un mois. Vendredi 15 octobre. »

Monsieur le Maire :

« 15 octobre-15 novembre. En fait, il y a un petit peu de retard dans la transmission, en clair. On va le prendre comme cela. Très bien, on accepte la proposition et après, puisque vous dites que cela avait été voté, vous l'avez dit publiquement, on peut considérer que demain, on aura une réponse de confirmation. Et donc, à ce moment-là, on enregistre la permutation. Nous votons sur cette deuxième désignation avec cette modification. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur ROUCAN

ATTRIBUE des subventions sur projets à plusieurs associations sportives.

Monsieur ROUCAN :

« Le sujet parle des attributions des subventions sur le projet sportif de plusieurs associations. On parlait de communication abusive de l'opposition. Moi, j'ai trouvé cela dommage, la communication que vous avez faite sur cela, parce qu'en effet, il y avait des baisses de subventions, la première fois, qui avaient été expliquées par rapport au

contexte. Et surtout, je l'avais dit, que le reste des subventions allait être attribué en fin d'année.

J'espère que dans le prochain Petit Gonessien, vous mettez bien en avant que le Maire Adjoint a fait ce qu'il a dit et que ce n'est pas à cause ou grâce, ou je ne sais pas comment vous allez l'employer, à votre communication, qu'on a réattribué l'argent. Mais bon, j'ai peu de doutes. Bon, sachez que l'argent était réattribué, comme on l'avait dit.

Dans le projet sportif municipal que j'avais présenté, il y a le soutien des associations, notamment d'un point de vue financier. L'objectif était, pour le reste des subventions, de mettre en avant le projet sportif des clubs. Et un gros travail a été fait par les bureaux d'associations ainsi que tout le Service des sports de Gonesse que je remercie, parce qu'il y a énormément de travail qui a été fait. L'objectif, c'est que chaque association de la Ville ait un projet sur cinq ans pour, justement, se développer sur plusieurs axes de développement. Et l'objectif était aussi de participer de manière financière à développer les formations, qui sont très, très importantes dans les clubs sportifs. On sait bien que les clubs sportifs où il y a des entraîneurs qualifiés ou, dans les bureaux, des formations continues, ce sont des clubs qui fonctionnent davantage. C'était un axe qu'on voulait absolument développer et on en a fait part aux présidents. On leur a dit de mettre cela en avant. Plusieurs projets ont été mis en avant et ont fait appel aux subventions de la Ville. ARGOVI ATHLE, c'est le club d'athlétisme. Il y a un gros projet sportif qui est sorti. On a mis en collaboration notamment une stagiaire sur trois mois qui a travaillé avec le club d'athlétisme. Pourquoi on a mis beaucoup, on a beaucoup compté sur ce club ? Parce qu'il y a le stade qui va être en fonction dès l'année 2022. Et le club d'athlétisme va avoir de superbes installations pour pouvoir se développer. On voulait un projet sportif ambitieux pour répondre aux attentes des structures qu'ils ont.

Il y a l'entente Gonesse-Goussainville. C'est le club de rugby. Ils demandent 10 000 euros. C'est notamment, surtout, pour la gestion administrative, l'encadrement sportif sous la forme de contrats d'apprentissage. Cela, c'est pour du personnel. Ils sont en manque d'éducateurs. Le club envisage de recruter du personnel, d'où cette somme de 10 000 euros. C'est la proposition que je fais.

Le BOXING GYM de Gonesse est un nouveau club, une nouvelle association de boxe. C'est un gros suivi. Depuis deux mois et demi, trois mois, pour le Service des Sports, c'était une vraie ambition municipale de créer un club de boxe anglaise à Gonesse. On sait la demande qu'il y a et du coup, un gros travail a été fait. On a eu beaucoup de sollicitations de personnes qui voulaient créer un club et on a eu plusieurs réunions pour voir quels étaient les projets les plus fiables. On les a accompagnés. Il faut savoir que pour un club de boxe, il y a beaucoup de législation et donc, tout a été mis en place pour les mettre dans de meilleures conditions possibles, que ce soit de créneaux dans les enceintes sportives, mais aussi financières, parce qu'un club de boxe, ce n'est pas comme toute activité de sports de combat. Il doit y avoir un encadrant diplômé et c'est obligatoire. Donc cela coûte beaucoup d'argent, d'où les 6 000 euros pour une nouvelle association.

Il y a le club de basket aussi qui demande une subvention. On va financer le projet sur le développement, qui prévoit l'emploi d'un salarié pour structurer ses activités. Le club de basket va avoir en sa possession deux salariés pour aussi faire évoluer le club et avoir une vraie dynamique. Ensuite, on a le club de gym. Une grosse restructuration a été faite. Gros travail du Service des sports, en collaboration avec la nouvelle présidente.

Le club de gym, en début d'année, ils ont explosé, il y a énormément d'enfants qui y sont et c'est vraiment top. Il y avait un gros problème d'encadrement et d'encadrants, surtout, dans ce club. Un travail a été fait aussi avec le Service départemental de gym pour pouvoir justement accueillir des encadrants pour le club. Tout a été mis en place et c'est une belle réussite.

Le Tennis de table, qui est en pleine restructuration avec un changement de président, qui demande 3 000 euros, avec un projet sportif qu'on est encore en train de travailler.

Le Volant Gonessien, à Arnouville, c'est le badminton, qui demande 1 600 euros.

Au-delà du mur, c'est l'escalade. Une grosse compétition annuelle va être mise en place, donc compétition départementale en février 2022, cela approche et c'est assez coûteux pour eux et ils demandent une subvention pour financer cet événement sportif, d'où les 3 000 euros.

Et le Tennis, c'est annuel. C'est un gros événement international. C'est quelque chose qu'on veut mettre en place et qu'on veut continuer à aider parce que c'est un vrai rayonnement pour la Ville, qui est un des axes du projet sportif municipal.

Voilà les crédits qu'on voudrait attribuer, qui sont de 55 600 euros pour les subventions. Je fais juste un petit aparté avant de voter cela. On parle de subventions, mais on parle aussi de financements extérieurs pour nos installations. On a eu un souci. Il y a un dossier qui a été bloqué, notamment par l'opposition : Monsieur Sabouret, qui a été retiré à l'ordre du jour de la Commission permanente du Département d'octobre concernant le gymnase et la

piscine Raoul Vaux. Ce sont quand même 700 000 euros, qui sont demandés au département et qui sont pour l'instant bloqués, par l'opposition. Ce qui est dommage, c'est quand même que c'est un Gonessien qui bloque, alors que le dossier était complet et éligible. Je me pose la question : l'intérêt des Gonessiens, dans tout cela, où est-il ? Et comment cela se fait-il que le département puisse bloquer ce dossier ? Et je trouve cela vraiment très dommage. »

Monsieur le Maire :

« Avant de donner la parole à ceux qui vont la demander, effectivement, vous avez mis en cause à l'instant, Monsieur Roucan, le Conseiller départemental, qui a pourtant fait campagne pour défendre les intérêts des Gonessiens et qui, à sa demande, a obtenu de la Commission permanente du département le retrait d'une subvention qui devait être accordée à la Ville pour la construction prochaine du gymnase dont le chantier à La Fauconnière doit commencer maintenant assez rapidement. Une subvention qui n'est pas une petite subvention. Celle-ci, de 700 000 euros, c'est effectivement, pour le Maire Adjoint en charge des Sports, mais pour la majorité municipale et pour le Maire, une incompréhension totale. Et on considère que c'est un mauvais coup porté à la Ville, pour un représentant de la Ville et de la commune et du Conseil municipal, qui plus est. Sans doute vous aurez à cœur de nous expliquer tout cela : quel est l'objet de cette manœuvre contre les intérêts de la Ville ? Mais il y a aussi le débat sur les subventions et le rapport de Monsieur Roucan, qu'il ne faudra pas oublier, qui est même, d'ailleurs, ce sur quoi nous voterons. Qui souhaite intervenir ? Évidemment, Monsieur Sabouret, je vous donne la parole, parce qu'on a hâte de connaître vos explications. »

Monsieur SABOURET :

« Vous allez me permettre d'abord d'expliquer la position que nous allons prendre. Vous allez pouvoir être satisfait puisque nous allons voter pour les subventions qui sont proposées et j'aimerais tout de même analyser d'abord le dossier qui nous a été présenté et ensuite, peut-être... »

Monsieur le Maire :

« Un petit peu gêné, peut-être, je comprends. »

Monsieur SABOURET :

« ... Rebondir sur les propos de Monsieur Roucan et les vôtres, Monsieur le Maire. D'abord, sur les propositions de nouvelles subventions de fonctionnement. Ce ne sont pas des subventions de fonctionnement au sens strict. D'ailleurs, je vais revenir dessus, puisqu'on change un peu la logique en passant à de la subvention sur projet. Nous, évidemment, on se réjouit que la réelle inquiétude qui était la nôtre... Après vous me donnez des conseils éditoriaux pour le Petit Gonessien, je pourrais vous donner quelques conseils éditoriaux pour le Gonessien lui-même... »

Monsieur ROUCAN :

« Je n'écris pas, malheureusement. »

Monsieur le Maire :

« Le Grand Gonessien. »

Monsieur SABOURET :

« On a quelques rétablissements, quelques vérités à proposer, mais on n'est pas tout à fait sûrs que vous preniez en compte ces remarques. Il y a eu une réalité au mois de mai dernier, c'est que les subventions qui nous étaient proposées pour les associations sportives, enfin, les subventions qui étaient proposées au Conseil municipal de voter pour les associations sportives, passaient, on avait fait le calcul, de 184 100 euros, c'était le montant qu'on avait en 2019 et 2020, à 139 900, soit une baisse de 25 %. C'est une réalité, on l'a constatée. Vous vous étiez escrimé à dire : « Mais non, il n'y a pas de baisse... » ».

Monsieur le Maire :

« ... Qui vous a été expliquée et qui vous est expliquée. »

Monsieur SABOURET :

« Ne m'interrompez pas, je ne vous ai pas interrompu. Moi, je sais que quand ça baisse de 25 %, je dis « ça baisse », je ne dis pas « ça augmente ». Voilà, en tout cas, c'était la réalité du mois de mai. On a tiré la sonnette d'alarme, on a communiqué sur la question.

Nous, on se réjouit que vous preniez aujourd'hui une direction différente. On n'est pas certains... En tout cas, on ne vous fait pas du tout confiance, on n'est pas certains que si on n'était pas intervenus, vous n'auriez pas maintenu des subventions basses au niveau des sports. Je constate qu'effectivement, certaines associations retrouvent le niveau de subvention qu'elles obtenaient auparavant. Certaines vont même un peu au-delà. Certaines, en revanche, sont moins bien dotées et j'aimerais bien qu'on se penche aussi sur ces associations-là qui n'ont pas pu émarger à ce deuxième tour, on va dire, des subventions de fonctionnement. Nous constatons que les subventions aux associations sportives, malgré tout, représentent un montant qui est inférieur à 200 000 euros pour une Ville dont les dépenses réelles de fonctionnement hors virement à la section d'investissement sont de l'ordre de 45 millions d'euros. On est quand même à moins de 0,5 % de subvention de fonctionnement pour les associations sportives. Après, vous pouvez estimer que c'est une ambition sportive hors norme, on considère que c'est le minimum syndical pour avoir une politique sportive digne de ce nom dans notre commune. Alors j'en viens maintenant à ce que j'évoquais tout à l'heure. »

Monsieur le Maire :

« Attendez, un petit point quand même sur le vrai sujet, parce que le vrai sujet, c'est celui-là, d'abord. »

Monsieur SABOURET :

« Arrêtez de m'interrompre sans cesse. »

Monsieur le Maire :

« Le vrai sujet, c'est bien le vote des subventions. Votre argument qui va consister à dire que grâce à votre intervention, nous avons augmenté ces subventions est fallacieux. Attendez, je vais être très court parce que le mensonge et les contre-vérités maintenant, c'est terminé. »

Monsieur SABOURET :

« Alors commencez par vous appliquer la leçon à vous-même, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Je veux dire qu'on n'augmente pas, parce que vous êtes intervenus, les subventions. Mais c'était budgété et c'est le budget, cela vous a été dit, cela vous a été expliqué, mais vous êtes de mauvaise foi. Vous êtes de mauvaise foi, donc vous continuerez à l'être, évidemment. »

Monsieur SABOURET :

« Vous êtes dans la vertu et dans le vice. »

Monsieur le Maire :

« Je voulais le dire, quand même. La vertu, je pense qu'elle a été reconnue plus que la vôtre, semble-t-il, dans les dernières procédures qui nous ont opposées, notamment celle au Conseil d'État. »

Monsieur SABOURET :

« Je ne suis pas sûr que vous puissiez vous vanter des conditions dans lesquelles l'élection municipale s'est déroulée en juin 2020. »

Monsieur le Maire :

« On est maintenant sur le gymnase. Répondez maintenant sur le gymnase. Parce que sur le gymnase, c'est grave : 700 000 euros dont vous privez les Gonessiens. »

Monsieur SABOURET :

« Non, mais Monsieur le Maire, vous me permettez de faire mon intervention ou vous allez m'interrompre comme cela, sans cesse ? Si les débats au Conseil municipal ne permettent pas de développer son argumentation, si vous nous interrompez à chaque fois qu'il y a un argument qui ne vous convient pas, je pense que notre présence, notre participation au Conseil municipal ne présente aucun intérêt. »

Monsieur le Maire :

« On a hâte de vous entendre. »

Monsieur SABOURET :

« Non, mais moi, je n'accepterai pas une nouvelle fois que la présentation que je fais, l'argumentation que je présente, calmement, tranquillement, avec des chiffres, soient interrompues parce que vous voulez absolument convaincre avec des arguments d'autorité. Ce que l'on dit et c'est une réalité, c'est qu'il y avait 25 % de subventions en moins lors du Conseil du mois de mai et qu'aujourd'hui, on fait un rattrapage, même un petit peu plus qu'un rattrapage, je le concède, mais que néanmoins, l'enveloppe globale... Mais attention, un petit peu plus que le rattrapage, cela s'explique essentiellement par deux choses. La première, c'est une subvention à l'association de tennis, au club de tennis pour organiser le tournoi qui est une opération très coûteuse - le tournoi ITF, c'est une opération coûteuse - et on a une subvention qui revient et qui est de 8 000 euros. Et on a la création d'une association de boxe. D'ailleurs, je pense que c'est une bonne chose, mais cela ouvre un autre débat aujourd'hui, qui sera celui de la mise à disposition de vrais équipements, parce qu'aujourd'hui, on leur a ouvert des créneaux au gymnase Jesse Owens, je pense qu'il y a une réflexion à avoir et plus qu'une réflexion, je pense qu'il y a des salles de boxe qu'il faut que l'on construise sur cette Ville. Si vous allez dans cette direction, on vous soutiendra parce que c'est quelque chose qu'on avait mis nous-même dans notre programme. »

Monsieur le Maire :

« Y compris au Conseil départemental ? »

Monsieur SABOURET :

« Bien entendu. Mais attendez, n'allez pas trop vite en besogne. Laissez-moi terminer. Sur la boxe et sur le tennis, ce sont les deux explications au bonus de subventions un peu plus importantes que simplement le rattrapage. Je constate malgré tout qu'on a un peu moins de 200 000 de subventions de fonctionnement aux associations sportives. Très sincèrement, sur une commune de 26 000 habitants, on n'est pas dans le sursoutien aux associations sportives. On pourrait faire beaucoup mieux. Donc aujourd'hui, ne sautons pas au plafond parce qu'on a fait cette rallonge-là. Je pense qu'il y a davantage de moyens à consacrer au sport. Tout à l'heure, j'ai indiqué qu'on changeait de logique : on passait d'une logique de subventions de fonctionnement, qui sont finalement fixes ou relativement stables chaque année, à des subventions sur projets. Alors comme cela, subventionner sur des projets sportifs, on accompagne un projet sportif, si, en gros, la municipalité s'estime d'accord avec les orientations du projet sportif présenté par le club, cela peut paraître, comme cela, vertueux. Simplement, les critères d'appréciation pour faire bouger d'une année sur l'autre les subventions, quand on est dans une logique de subventions sur projet, sont beaucoup plus subjectifs. Ils sont beaucoup plus subjectifs. Lorsqu'on est dans la reconduction de subventions de fonctionnement, on regarde essentiellement les effectifs. Les effectifs sont relativement stables d'une année sur l'autre et donc il y a une prévisibilité, une visibilité pour les associations. Là, ce n'est pas le cas. C'est subjectif. On n'a pas de barème. On ne nous a pas présenté de critères aujourd'hui pour sélectionner les projets et on sait très bien que dans certaines communes, la subvention sur projet qui remplace la subvention de fonctionnement, c'est l'outil privilégié pour renforcer le clientélisme municipal. Or, nous nous méfions du clientélisme municipal. Le clientélisme, c'est quoi ? C'est « votez pour nous et on vous donne des subventions, des logements, on vous recrute, etc. » C'est cela, le clientélisme. Et nous nous avons pu être naïfs par le passé. Mais depuis, nous avons acquis de l'expérience et nous n'accordons pas notre confiance sans contrôle. Votre slogan, d'ailleurs, c'était « Refuser le clientélisme. » Je me permets de vous le dire : si vous refusez le clientélisme, prouvez-le.

Et je vais vous faire une suggestion, puisqu'on est force de proposition, on n'est pas simplement dans la constatation ou la critique, que vous jugerez forcément toujours exagérée parce que si on n'est pas d'accord avec vous, de toute façon, on a tort. Mais nous pensons qu'il serait bon - vous l'avez refusé tout à l'heure pour le CDDF - mais nous pensons qu'il serait bon que l'opposition municipale puisse, comme cela se fait dans un certain nombre de politiques publiques locales, être associée au Comité d'évaluation des projets parce que naturellement, les projets vont être mis en œuvre. Donc l'année prochaine, on va évaluer les projets et puis on regardera s'il y a de nouveaux projets pour les associations sportives. Aujourd'hui, nous, on n'a pas du tout été associés à l'analyse des projets qui ont fait l'objet de subventions. Or, les montants de subventions sont importants. Nous souhaiterions que des Comités d'évaluation des projets soient mis en place l'année prochaine pour évaluer les projets passés et pour évaluer les demandes futures sur projets qui interviendront alors et pour nous assurer, nous, de notre côté, qu'il n'y ait pas de dérives. Voilà, nous, la proposition que nous faisons là, parce que je pense

que le dispositif de subvention sur projet qui remplace le dispositif de subvention de fonctionnement classique, nous pensons qu'il porte un risque de dérive clientéliste et nous voulons nous prémunir contre cette dérive clientéliste. Voilà la proposition qui est la nôtre. Je terminerai, puisque j'ai été interpellé tout à l'heure, par la question de la subvention sur la rénovation du gymnase Raoul Vaux, qui n'est pas une petite subvention, qui a été demandée au Conseil départemental et qui sera, je n'en doute pas, accordée. J'ai simplement fait remarquer lors de la Commission permanente où ce dossier nous a été présenté que malgré mes demandes, je n'avais pas eu d'information sur le contenu précis du dossier et j'ai demandé d'ailleurs aux autres membres du Conseil départemental s'ils avaient eux-mêmes des informations auxquelles je n'ai pas accès, alors que je suis quand même le mieux placé, puisqu'étant Conseiller municipal de Gonesse. Ils n'avaient pas non plus. Et l'ensemble de l'Assemblée et le président Strehaiano ont considéré avec moi qu'on ne pouvait pas demander à une Assemblée de Conseillers départementaux de voter des centaines de milliers d'euros de subventions sans même avoir le début du commencement d'une information. Je renvoie la balle dans votre camp. Il serait nécessaire que lorsque vous présentez un dossier de subvention, les élus qui votent les subventions aient un minimum d'information de votre part pour pouvoir voter ces subventions, je dirais, en leur âme et conscience, mais surtout en toute connaissance de cause. On ne peut pas demander à quelqu'un de voter quelque chose à l'aveugle. C'est une base. Donc, rassurez-vous complètement, la subvention, dès lors que le projet cadrera - mais il faut le vérifier, c'est notre rôle d'élu de le faire - la subvention sera naturellement accordée et je travaillerai en ce sens, comme j'ai toujours travaillé en ce sens au Conseil départemental pour obtenir le maximum de subventions pour Gonesse. »

Monsieur le Maire :

« Je reviendrai là-dessus, mais je laisse d'abord monsieur Roucan intervenir sur l'objet de la délibération. »

Monsieur ROUCAN :

« L'ensemble de l'intervention, c'est une vraie malhonnêteté. Je suis désolé de le dire. Cela commence par « je vous alerte que vous baissez de 25 %. » Cela a été dit depuis le début, qu'il y a une baisse et que cela va être réattribué. Donc vous ne nous avertissez de rien du tout, puisqu'on le sait, on le dit, on explique pourquoi on le fait et on explique que cet argent va être réattribué, donc dès le début de l'intervention, c'est malhonnête. C'est quand même dommageable. On a expliqué le pourquoi des baisses et on a surtout dit qu'on allait réattribuer cet argent en fin d'année, parce qu'il y a des études à faire de projets. Il n'y a aucun clientélisme possible. Je vous assure que les heures passées pour justement créer ces projets... Parce que les projets sont propres à chaque association, M. Sabouret. Ils n'ont pas toutes les mêmes problématiques, mais cela, c'est encore la foi... Enfin, je sais bien que vous n'avez pas encore ouvert et participé activement à des associations sportives, mais je peux vous assurer que chaque association a des problématiques très différentes, donc il faut les accompagner. Vous ne parlez pas de l'accompagnement permanent qu'il y a. On a un vrai Service des sports qui est compétent, qui aide quotidiennement les associations. Cela a un coût et vous parlez en termes de coût. Alors je suis d'accord avec vous : plus on peut avoir d'argent pour les subventions, plus je serai content. Maintenant, vous avez oublié une autre chose, ce sont les infrastructures. Il y a peu de Villes qui ont autant d'infrastructures que la Ville de Gonesse et d'aussi bonne qualité. Alors cela, je peux vous l'assurer. Je suis moi-même professeur d'EPS. Rares sont les villes avec autant d'installations de qualité et cela, c'est énormément d'argent. Regardez les derniers investissements : plus de 10 millions pour le stade. Le prochain investissement sur lequel vous voulez participer à Raoul Vaux, ce sont des millions d'euros aussi. Vous parlez de salle de boxe, pas de problème. L'objectif, à Raoul Vaux, c'est de créer une salle de boxe. Pourquoi, à votre avis, on demande de créer une association de boxe et on la cadre autant, on voit autant les dirigeants ? C'est justement pour les lancer vers une salle de boxe. Donc, vous serez satisfait. Vous pourrez dire encore que c'est grâce à votre proposition qu'on fait une salle de boxe. Toute cette démagogie, je l'ai bien comprise, vous êtes spécialiste et là, vous pourrez dire que les subventions, c'est grâce à vous. Il n'y a aucun souci. Moi, je me coucherai sur mes deux oreilles et je saurai pourquoi. Par contre, me parler de clientélisme et dire que l'on va voter... Là, c'est... Je n'imagine pas le nombre de lundis, s'il y a un élu qui veut venir avec moi, je passe l'intégralité de mes lundis au Service des sports pour, justement, aider les associations. Donc, s'il y en a qui veulent passer des lundis avec moi, l'intégralité de la journée, pour aider les associations, qu'ils soient les bienvenus. Et cela, vu que vous avez pas mal de contacts, il suffit de contacter les présidents, ils vous le diront. Donc cela, je ne peux pas l'entendre, le clientélisme. Cela n'existe pas. Moi, je n'ai qu'une seule ambition,

c'est développer le sport à Gonesse. Je vous l'ai dit, je l'ai répété. Et si vous vous inquiétez... Moi, vraiment, il y a quelque chose que je ne comprends pas et que je n'ai jamais compris depuis des années, c'est : comment vous avez pu accepter les années d'avant, en tant qu'opposants, une reconduction systématique des... Et vous, alors là, vous m'avez fait rire, en essayant d'expliquer comment on attribuait les subventions avant. Vous n'en savez rien. Vous parlez du nombre de licenciés, mais vous pensez que c'est le seul indice quand on est dans une association ? Cela montre juste votre méconnaissance. Vraiment. Moi, l'incompétence, ce n'est pas possible. Donc, pour l'année prochaine, vous n'avez pas à vous en faire. Il y a critérisation des subventions qui a été travaillée avec les présidents d'associations. Et tout cela, je vous le présenterai avec grand plaisir. Il y a toute transparence. Et cela prend beaucoup plus de choses en compte que juste le nombre d'adhérents. Parce que ce n'est pas le seul critère qu'il y a. Les sports ne sont pas les mêmes, il n'y a pas les mêmes coûts et les niveaux de pratique, l'encadrement. Mais tout cela, vous n'avez pas l'air de connaître bien. Après, concernant le sujet, c'est quand même dommage qu'un Gonessien, avec toutes les explications qu'on a pu faire sur le gymnase et la piscine, que vous n'avez pas d'information, le dossier était complet et éligible. »

Monsieur le Maire :

« Et transmis au Conseil départemental qui l'a estimé complet, bien évidemment et qu'il a instruit. Et quand un dossier, vous devriez le savoir et vous savez, de toute façon, qu'un dossier, lorsqu'il arrive à la Commission permanente, comme s'il arrivait dans une séance du Conseil départemental, c'est la Commission permanente, c'est qu'il est complet. Et Monsieur Strehaiano, que je connais bien, n'a pas pu vous dire une telle chose. Mais vous avez fait croire ce qui n'est pas. Mais cela fait partie d'une petite manœuvre, une basse manœuvre, d'ailleurs, qui est évidemment... C'est petit, parce que vous savez en même temps, bien évidemment, je ne suis pas très inquiet. Au bout du compte, cette subvention nous l'obtiendrons. Vous avez pu, là, momentanément faire retirer un dossier qui sera représenté très prochainement à la Commission permanente. Et là, vous ne pourrez pas refaire le même coup, il sera voté. Il est complet depuis qu'il a été transmis par la Ville au Département, donc aucune espèce d'observation ne nous a été faite sur un dossier qui ne serait pas complet ou compris. Là-dessus, très bien. Nous saurons comment commenter cette basse manœuvre qui retarde, mais heureusement, nous avons confiance quand même dans le département et nous savons que nous bénéficierons de son soutien. Sur la proposition que vous avez faite de participer à des évaluations de projets et vous demandez qu'on crée des instances, encore des instances. Mais il y en a une, d'instance, à laquelle il faut venir, qui est la commission du développement social. Je suis sûr que Monsieur Roucan aura à cœur de présenter, le moment venu, des évaluations des projets et ce sera mis à l'ordre du jour de la Commission du développement social, qui existe. C'est bien là où l'on peut évaluer et donc ce sera fait. Ce sera fait et finalement, il faut être présent. J'ai eu des demandes de paroles. Il y a Monsieur Cauro et Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« Je n'en ai pas pour longtemps. Moi, je ne vous cache pas que concernant cette subvention de 700 000 euros, le soir même de la Commission, vos collègues de cette Commission m'ont appelé en étant vraiment très surpris de votre demande du retrait de ce dossier-là pour complément d'information. J'ai été assez surpris, d'autant plus que 700 000 euros, je ne vous cache pas qu'au niveau... Comme je m'occupe un peu des sous, c'est important. À la limite, que vous ayez un manque de documents, qu'on ne vous aurait pas donné des informations et tout, mais d'aller dans le sens inverse de l'intérêt de la Ville, c'est assez choquant.

Moi, je ne vous cache pas que quand j'étais dans l'opposition, je ne me suis jamais opposé à avoir une subvention, au contraire. Après, on peut débattre tout ce que vous voulez en Commission ou au Conseil municipal. Mais lorsqu'un dossier est envoyé, que cela soit au département ou à la région, vous savez très bien que ces dossiers-là sont recevables ou irrecevables. À partir du moment où cela statue et que cela passe en Commission, c'est que le dossier est complet. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Monsieur Cauro ? »

Monsieur CAURO :

« Merci, Monsieur le Maire. Oui, moi, je rejoins Monsieur Roucan, quand je suis scandalisé, Monsieur Sabouret, par votre intervention, parce qu'une fois de plus, vous faites preuve de beaucoup de démagogie. Reprenez le compte-rendu du Conseil municipal, où il y a les subventions qui ont été présentées et relisez l'intervention de

Monsieur Roucan. Dès cette époque-là, il a expliqué qu'il mettait en réserve une certaine somme qui serait redistribuée après et qu'il n'y avait pas du tout de baisses de subventions. Mais bien sûr, vous faites comme s'il ne l'avait pas expliqué. Vous nous parlez de la subvention, disant « le budget des sports est minable sur la Ville », mais le budget des sports, ce n'est pas que la subvention qu'on verse aux associations. Ce sont les investissements qu'on fait, ce sont les équipements qui sont mis à la disposition des clubs, c'est le personnel communal qui aide les clubs. C'est tout cela, la politique sportive. Ce ne sont pas que les subventions directes. Ensuite, dès qu'on fait quelque chose, vous nous accusez de clientélisme, de malhonnêteté. Il y en a marre. Ce n'est pas parce que vous êtes dans l'opposition qu'à chaque fois, vous devez vous permettre de nous soupçonner de malhonnêteté. Et cela, c'est inadmissible. Et enfin, je rejoins ce que mes collègues ont dit, ce qu'a dit Monsieur le Maire, ce qu'a dit Monsieur Tibi. La Commission permanente, ne nous faites pas croire que c'est une Commission technique. Ce qui arrive en Commission permanente a été préparé par les Services techniques et ensuite, ce qui est décidé en Commission permanente, ce sont des décisions politiques. Et vous avez appuyé de votre poids politique pour faire retirer ce dossier de la Commission permanente. »

Monsieur le Maire :

« Bien, je crois que tout a été dit. Les Gonessiens jugeront. On leur expliquera. Vous avez encore quelque chose à dire pour votre défense, Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Oui, enfin, vous pouvez me donner la parole pour d'abord que je regrette les mots employés par Monsieur Roucan. Je pense que ce n'est pas digne de traiter qui que ce soit autour de cette table de malhonnête, d'incompétent. Je suis vraiment attristé par le niveau où vous faites descendre les débats qui sont les nôtres au Conseil municipal. Concernant les Commissions, Monsieur le Maire, ce n'est pas sérieux, quand même, ce que vous nous avez dit tout à l'heure. On est allés aux commissions, on est venus dans les Commissions, on a posé des questions. On nous a dit : « oui, oui, on va vous donner les réponses. » D'abord, on est incapable de nous donner les réponses de suite. Les commissions où nous nous sommes rendus, nous avons posé des questions, nous n'avons pas eu de réponse. On a été grands princes, bien entendu. On laisse le temps de recevoir des réponses différées. On peut comprendre qu'on n'ait pas les réponses tout de suite. On les attend encore. »

Monsieur le Maire :

« Vous n'êtes pas venu aux dernières Commissions, vous n'avez pas pu avoir les réponses. »

Monsieur SABOURET :

« Par ailleurs, nous expliquer que les subventions aux associations, que les projets des associations sont instruits et sont débattus en Commission, enfin, vous êtes Maire depuis 26 ans, vous le savez bien, que ce n'est pas le cas. Il faut arrêter de nous prendre pour des débiles mentaux. On n'est pas complètement idiots, si vous voulez, on a certainement des insuffisances et des progrès à faire, mais enfin, là-dessus, personne ne peut croire que c'est en Commission qu'on va faire les examens des projets que les clubs sportifs vont proposer. Pour répondre aux critiques, finalement, sur la question du clientélisme. Mais moi, je dis : vous avez la solution, on vous l'a proposée. C'est qu'on soit associés à l'instruction, associés à la discussion des dossiers.

Si vous le faites, on prendra notre part et on fera notre travail de contrôle. Je veux dire, l'opposition, son rôle principal, c'est d'aiguiller, de dire quand ça ne va pas, de dire quand ça va aussi. On vote un certain nombre de délibérations. D'ailleurs, celle-ci, on va la voter, mais c'est aussi de contrôler ce qui se passe. Et pour contrôler, il faut avoir l'information.

Enfin, dernier point, avec Madame Toungsi-Simo, on a été tous les deux élus Conseillers départementaux au mois de juin dernier, assez largement, d'ailleurs. Sur Gonesse, on a fait 58 % des voix, contre votre volonté, d'ailleurs, puisque vous ne nous souteniez pas. Et on est venus vous voir, juste après l'élection, ma collègue Madame Toungsi-Simo et moi, en tant que représentants du canton de Villiers-le-Bel, pour essayer de trouver un mode de fonctionnement qui soit satisfaisant pour tout le monde, à la fois pour nous et puis également pour vous et surtout - surtout - pour les sept communes du canton et, en l'occurrence, quand on est venus vous voir à Gonesse, pour Gonesse. Et dans les demandes que l'on avait faites, il y en a une qui est quand même le minimum minimum lorsqu'on est élu, c'est juste d'avoir les informations sur les projets qui vont concerner le Conseil départemental. Quand vous nous dites : « Mais la subvention pour Raoul Vaux,

elle était prête, etc. » Non, mais attendez. Dans les Commissions permanentes ou au Conseil municipal ou au Conseil départemental, qui est ce qui prend des décisions ? Ce sont les gens qui instruisent les dossiers dans les bureaux ou ce sont les élus ? Qui est ce qui a des comptes à rendre ? Ce sont les gens qui sont dans les bureaux ou ce sont les élus ? Ce sont les élus qui prennent les décisions. A un moment donné, si on n'a pas l'information, si on ne nous donne pas l'information, si on nous cache de l'information, que sais-je, comment voulez-vous que des élus prennent des décisions et votent ? Et c'est sur ce point-là que, unanimement, l'ensemble des membres de la Commission permanente a dit : « Mais oui, vous avez tout à fait raison. On ne peut pas voter en aveugle. » C'est un chèque en blanc, sinon, on ne fait pas de Commissions permanentes, on ne fait pas de Conseil municipal, on ne fait pas de Conseil départemental et cela ne sert à rien. Et on jette la démocratie à la poubelle parce qu'on n'a pas besoin de représentants élus pour prendre des décisions. Voilà, la demande qui est la mienne et qui est celle de Madame Toungsi-Simo et, plus largement, je pense, qui est celle de tous les élus, qui est celle des élus de l'opposition ici, c'est juste d'avoir l'information. Si on a une information, qu'elle est complète, qu'elle est juste, vous aurez. Non seulement notre soutien plein et entier, mais on sera porteurs des projets de la Ville au département. Ce n'était pas le cas, c'est malheureux. »

Monsieur TIBI :

« Monsieur Sabouret, vous ne manquez pas d'air. Vous avez commencé en parlant de cette subvention, vous aviez dit qu'il n'y avait aucun dossier le jour de cette commission, alors que ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai. »

Monsieur SABOURET :

« J'ai posé la question. »

Monsieur TIBI :

« Le dossier était complet, sinon on ne serait pas passés en commission. Qu'après, que la commission statue, entièrement d'accord. La Commission allait statuer pour attribuer cette subvention de 700 000 euros. Vous vous y êtes opposé. Je suis désolé. C'est clair, net et précis. Je ne vous cache pas que le soir même, on m'a appelé, personne n'a rien compris. On dit : « Attendez, votre représentant du département, en plus, élu à Gonesse, s'oppose à une subvention de 700 000 euros ». »

Monsieur SABOURET :

« On ne s'est pas opposé, puisqu'on n'a pas voté contre. Ce qu'on demande, c'est d'avoir des informations avant de voter. C'est une demande légitime de n'importe quel élu. »

Monsieur TIBI :

« C'est gentil, vous reconnaissez avoir demandé le report, d'accord. »

Monsieur SABOURET :

« On demande à avoir des informations. »

Monsieur le Maire :

« Non, mais la vérité sur cette question est la suivante, elle est simple : Monsieur Sabouret, pendant la campagne des municipales, ne voulait pas que ni la piscine ni le gymnase soient reconstruits au square des Sports. C'est assez logique qu'il essaie encore, par des manœuvres dilatoires, en Commission permanente au département, de nous faire disparaître la subvention de 700 000 euros. Il est cohérent. Je peux lui reconnaître cette cohérence, mais cette cohérence l'amène jusqu'au bout, de façon acharnée, à agir contre les intérêts de la Ville. »

Monsieur SABOURET :

« Non, Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire cela. »

Monsieur le Maire :

« Je pense que les choses sont suffisamment claires. »

Monsieur SABOURET :

« Non, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas me couper la parole maintenant... »

Monsieur le Maire :
« ... Je soumetts à la délibération du Conseil municipal. »

Monsieur SABOURET :
« Monsieur le Maire, vous apportez un élément nouveau dans la discussion, vous avez le devoir de me laisser répondre à cette... »

Monsieur le Maire :
« Je regrette, non. »

Monsieur SABOURET :
« La question de la localisation de la piscine est derrière nous, Monsieur le Maire. Ne faites pas preuve d'autoritarisme, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :
« Mais justement, les élections ont eu lieu aussi, elles sont derrière nous. »

Monsieur SABOURET :
« La question est derrière nous. »

Monsieur le Maire :
« Et alors ? Jouez votre rôle de Conseiller départemental. »

Monsieur SABOURET :
« Aujourd'hui, même si je regrette que ce soit ce choix-là qui a été fait, je ne vais pas pouvoir revenir dessus. »

Monsieur le Maire :
« Jouez votre rôle de Conseiller départemental, dans l'intérêt de la Ville. »

Monsieur SABOURET :
« On ne va pas pouvoir revenir sur ce choix-là. Je le reconnais bien volontiers. Ce n'est pas du tout sur le fond que nous avons aujourd'hui un problème. »

Monsieur le Maire :
« Cela y ressemble. »

Monsieur SABOURET :
« La vraie question qui se pose, Monsieur le Maire, c'est : est-ce que vous voteriez, Monsieur le Maire, une délibération sur laquelle vous n'avez pas de dossier ? »

Monsieur le Maire :
« Mais si, vous aviez les éléments. »

Monsieur SABOURET :
« Vous ne le voteriez pas. »

Monsieur le Maire :
« Ils ont été largement présentés ici. »

Monsieur SABOURET :
« Mais non, mais non. »

Monsieur le Maire :
« Mais si. Vous le savez très bien, allez. »

Monsieur SABOURET :
« Il doit y avoir un minimum de présentation de dossier. Ce n'était pas le cas. »

Monsieur le Maire :
« Tout a été dit. Je soumetts à la délibération du Conseil municipal, qui ne porte pas sur cette question, mais qui porte - non, on a assez discuté - qui porte sur le sujet présenté par Monsieur Roucan. »

Monsieur SABOURET :

« Non, mais Monsieur le Maire, il y a une demande de parole. Ce n'est pas possible. Monsieur le Maire, Monsieur Samat voulait prendre la parole. »

Monsieur le Maire :

« Il l'aura dans le prochain débat. »

Monsieur SAMAT :

« C'était très court, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Lorsque le vote a été engagé, c'est le règlement intérieur. Je fais respecter le règlement intérieur. »

Madame PARSEIHIAN :

« En fait, il faut allumer le micro et parler, il ne faut même pas demander la parole. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

ATTRIBUE l'aide à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion.

Monsieur le Maire :

« Je présente le sujet suivant dans lequel vous pourrez intervenir, l'attribution de l'aide à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusions. Je rappelle que ce dispositif d'aide aux Gonessiens pour qu'ils s'équipent d'un dispositif d'alarme anti-intrusions a été créé en avril 2019, que depuis, nous avons déjà présenté 17 dossiers dans des délibérations précédentes et que ce soir 11 dossiers sont présentés pour une somme de près de 3 400 euros. Vous avez les noms des personnes qui ont déposé un dossier et donc qui sont éligibles au dispositif. Ce qui veut dire que progressivement, ce dispositif est connu. Il y a encore trop d'habitants - cela concerne surtout, évidemment, les quartiers pavillonnaires - qui ne sont pas équipés en système d'alarme anti-intrusion. Évidemment, cela n'empêchera pas à 100 % les cambriolages. Mais cela peut être un système de prévention utile et c'est pourquoi nous l'encourageons. Et je vous propose ce soir 11 dossiers. Je ne vais pas lire la liste, vous l'avez dans votre rapport. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Oui, merci, Monsieur le Maire. Depuis la mise en place de cette attribution, de cette aide, plutôt, est-ce qu'on peut avoir une espèce de bilan ou alors est-ce que c'est significatif, il y a eu moins de cambriolages, plus ? Quel est le bilan depuis la mise en place ? »

Monsieur le Maire :

« Je ne me hasarderai pas à dire qu'à lui seul, il a suffi à réduire les cambriolages. Lors du CLSPD qui va intervenir prochainement, nous aurons les chiffres officiels des cambriolages qui nous seront communiqués par la police nationale, l'État et donc je ne dirais pas que, parce qu'on a créé ce dispositif, d'un seul coup, si les cambriolages ont diminué, je ne dirais pas : « Bravo, c'est grâce à notre dispositif. » Je pense qu'il faut rester évidemment circonspect en la matière. Mais l'objectif, c'est d'aider les gens à s'équiper, surtout, de les inciter à s'équiper. Et je pense que parfois et assez souvent, cela peut être dissuasif. Mais cela dépend des cambrioleurs. Il y a ceux qui, à partir du moment où l'alarme fonctionne, renonceront et il y a ceux que cela ne fera pas... Donc, il y a des situations totalement différentes. On aura l'occasion d'en discuter, bien évidemment au CLSPD. Oui, Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Moi, la première question que j'avais à poser, c'était à peu près la même, c'était : quelle est l'évaluation du dispositif ? Il existe depuis deux ans maintenant, je crois que c'est 2019, la mise en œuvre. Je pense que c'est important, au bout de deux ans, de faire une évaluation du dispositif pour voir quelle est son utilité. Un des critères, c'est effectivement, est-ce qu'il y a moins de cambriolages. Je pense qu'il y a aussi une autre évolution, enfin,

un autre aspect de l'évaluation qu'il faut faire, c'est quels sont les dispositifs qui continuent à être utilisés ? Parce qu'il faut savoir que sur les alarmes anti-intrusion, il y a deux types de dispositifs. Il y a les dispositifs où il y a juste du matériel à acquérir. Mais il y a aussi des offres qui sont faites par un certain nombre de sociétés spécialisées pour lesquelles, en réalité, à côté du matériel qui, souvent, d'ailleurs, est offert, en réalité, ce sont des systèmes d'abonnement. On s'abonne à un service et là, en réalité, ces systèmes-là ne peuvent pas être vraiment utilisés dans le cadre de notre aide à l'installation d'un système anti-intrusion, ou alors juste pour la phase de démarrage, mais après, cela ne « marche » plus, entre guillemets, en tout cas, il n'y a plus d'aide sur la durée d'utilisation du système. Et une dernière question : on a un dispositif d'aide qui ne fonctionne, en tout cas, qui n'est applicable que pour les logements individuels, les pavillons individuels, plus exactement. Est-ce qu'on envisage, si l'évaluation est favorable, je crois que ce serait une bonne chose d'élargir également aux logements collectifs parce qu'on peut être cambriolé quand on est en maison, mais on peut aussi être cambriolé quand on est en appartement ? Il me semble que se prémunir contre le risque de cambriolage, c'est tout aussi légitime, quel que soit le type d'habitation dans lequel on se trouve. »

Monsieur le Maire :

« Alors, tout d'abord, sur les dossiers qui ont été examinés depuis le début de l'année, nous en examinons 11 ce soir. Il y en a eu 17 précédemment. Bien évidemment, on pourra vous communiquer les chiffres 2020 et 2019 pour une partie de l'année, à partir d'avril 2019. Ce ne sont pas des résultats encore spectaculaires, mais il faut que les gens déposent leur dossier. Ce n'est pas un dossier très compliqué, c'est simplement une lettre avec un devis. Je compte sur chacun ici, chacune, pour faire la publicité du dispositif. Et effectivement, si, il concerne les secteurs pavillonnaires. D'abord parce que les chiffres, cela, c'est clair, les chiffres des cambriolages concernent surtout, de façon extrêmement majoritaire, les secteurs pavillonnaires de la Ville. Là, c'est clair. Je ne dis pas qu'il n'y ait jamais de cambriolages en appartements. Je ne dis pas ça, mais de façon extrêmement majoritaire - on redonnera les chiffres, d'ailleurs, effectivement, parce que c'est bien de raisonner sur les chiffres - mais si l'idée d'étendre le dispositif éventuellement et sur demande aux appartements, je n'y suis pas opposé par principe du tout. Mais franchement, ce que je voulais dire, c'est qu'on a d'abord pensé au secteur pavillonnaire parce que c'est là où se trouve le problème, de façon majoritaire. Chacun, je pense, le sait plus ou moins. »

Madame CAUMONT :

« Juste une précision : lors de la création de ce dispositif, effectivement, la discussion était sur les pavillons, mais la question du collectif a été posée aussi et on avait dit : « Si le besoin s'en ressent, oui, on le fera aussi. » Cela a été dit dès le départ. »

Monsieur le Maire :

« Ce que je propose, c'est qu'après une évaluation complète, on arrive à la fin de l'année 2021, du dispositif depuis sa mise en application et après analyse de la géographie des cambriolages, on pourra, si on s'aperçoit, sur les derniers chiffres, que... Mais franchement, de ce que je peux savoir, ce n'est pas le cas, mais enfin... Encore une fois, je le redis et il pourrait y avoir une extension du dispositif s'il y avait nécessité. Donc, pas de problème là-dessus. Nous pouvons délibérer. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

APPROUVE et AUTORISE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur exercices antérieurs - Budget principal – Exercice 2021.

Monsieur TIBI :

« Comme tous les ans, il y a une délibération pour l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur les exercices antérieurs, budget principal. La trésorerie principale nous a donc transmis un état des produits non recouverts établi au début du mois d'octobre 2021 pour un montant de 39 426, 14 euros. Ces titres ont été émis notamment pour recouvrer des créances relatives aux redevances des études dirigées, redevances de centres de loisirs, de l'école de musique, des haltes-garderies de Saint-Blin, de la restauration scolaire, de la participation pour les livres non rendus dans les médiathèques, des

impayés de crèche familiale, des indemnités à verser à la Ville, consécutives à des décisions de justice et enfin, des remboursements de salaires ou de charges salariales. Concernant le financement, cette charge sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal, au chapitre 65, article 65-41. Derrière, vous avez le tableau récapitulatif année par année : en 2013, 1 498 12 ; en 2014, 7 946, 61 ; en 2015, 2 750,50 ; en 2016, 20 276,90 euros ; en 2017, 60 euros ; en 2018, 2 131, 02 ; en 2019 3 820,77 et enfin, en 2020, 942,22, ce qui représente un total de 39 426,14. Voilà, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Chacun a bien compris le pourquoi de la chose. Pas de questions, nous délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

ADOpte la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2021 - Budget Principal.

Monsieur TIBI :

« Comme tous les ans, le budget primitif qui avait été voté en début d'année... En fin d'année, nous faisons une adoption d'une décision modificative concernant ce budget primitif. Pour rappel, le montant en fonctionnement dépenses-recettes était de 50 687 232,02 millions et, concernant l'investissement, de 33 288 498,46 millions. L'actualisation des crédits en dépenses et en recettes ouverts au budget nécessite le vote d'une décision modificative. Cette décision s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à hauteur de +787 998, 50 et en investissement, -531 772, 35. Elle intègre notamment l'annulation des crédits induite par les conséquences de la crise sanitaire, le report en 2020 de la première phase de la réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul et l'inscription de l'attribution d'une dotation de solidarité communautaire par la Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France dans le cadre du Pack financier et fiscal de solidarité qui a été voté seulement en septembre 2021, un montant de 408 000,07. Cette décision modificative prend aussi en compte les notifications officielles des dotations d'État, les contributions directes et les subventions récemment obtenues auprès de nos partenaires et non intégrées au budget primitif, ainsi que le remboursement d'un trop-perçu de taxe d'aménagement de 2018, à hauteur de 311 502 euros. Concernant la section de fonctionnement, le montant global est de 787 998,50. Ces ajustements budgétaires se concentrent, pour les diminutions de crédits prévues, sur quatre chapitres budgétaires : le 11, en charge du caractère général, le 12, charge du personnel, les 65 et autres charges de gestion courante et le 68, en dotation de provision. Dans votre rapport, vous avez en chapitre 11 les charges à caractère général. L'évolution de la crise sanitaire et l'analyse des stocks existants conduit à annuler notamment des crédits qui étaient affectés à l'achat d'équipements et de fournitures de protection - masques, gels hydro alcooliques - pour un montant de 689 000 euros ; à des manifestations qui ont été reportées, à hauteur de 90 000 ; à des déplacements qui ont été annulés, à hauteur de 15 000 euros ; par contre, des frais d'actes contentieux qui ont été moins élevés également, à hauteur de 44 000 euros ; à des interventions périscolaires qui n'ont pas eu lieu, pour 98 500 euros ; et à des dépenses d'entretien d'espaces extérieurs concernant le cimetière, suite à la modification qu'on a apportée, ces travaux ont été réalisés en régie, c'est à dire par notre personnel et non par une société extérieure comme c'était par le passé, qui a permis de faire une économie de 47 000 euros sur les trois derniers mois ; à un ajustement des dépenses et des recettes - donc là, c'est juste un jeu d'écritures - relatif aux consommations de gaz qui ont été facturées par l'exploitant et qui se traduit par une diminution de la prévision de 75 000 euros. La décision modificative comptabilisée aussi en dépenses des compléments de crédits : à hauteur de 113 000 pour le financement des fluides, donc tout ce qui concerne l'électricité et l'éclairage public ; à des travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments communaux, à hauteur de 54 000 euros ; au transport, à la demande du go bus et là, on s'aperçoit que le go bus, franchement, les Gonessiennes et Gonessiens apprécient, puisqu'on a un montant supplémentaire de 8 500 euros ; à la fourniture des carburants à hauteur de 5 000 euros ; à la réparation de véhicules du parc automobile de 36 000 euros ; et enfin, à la cotisation prévisionnelle de l'assurance dommages ouvrage, ajustée au regard des opérations d'investissement qui ont été retenues pour 2021 à hauteur de 74 670 euros ; la prévision de la participation au

fonctionnement de la crèche de l'hôpital, qui a été actualisée, +17 000 euros. Enfin, il y a eu des transferts de crédits, notamment, il y a eu des mouvements comptables concernant les charges du personnel, - 2 400 euros. Concernant les autres charges de gestion courante, les crédits nouveaux concernant principalement les règlements de redevance pour l'utilisation des logiciels ou des licences, à hauteur de 42 768 euros. Concernant la formation des élus, à hauteur de 5 000 euros et des contributions financières qui ont été versées pour le raccordement de plusieurs bâtiments en réseaux de distribution d'électricité, immeubles à usage d'habitation, rue de l'Égalité à la Fauconnière, rue de la Malmaison, rue de Paris et rue Emmanuel Rain, pour étendre le réseau d'éclairage public, la rue Chauvart, un montant total de 42 171 euros. Ensuite, il y a eu une dotation et là, c'est sur les recommandations du trésorier, une dotation aux provisions de 23 000 euros, qui a été inscrite dans cette délibération sur la recommandation de la trésorerie, au titre des créances difficilement recouvrables, figurant dans les recettes restant à recouvrer. »

Concernant le chapitre 23, nous avons également effectué, à la section d'investissement, un montant de 1 644 317,65 millions, pour tenir compte des transferts de crédits entre la section fonctionnement et investissement. Cette décision modificative comprend également des ajustements sur les chapitres 73, qui correspondent aux impôts et taxes ; au chapitre 74, concernant la dotation et participation ; et au chapitre 77, concernant des produits exceptionnels. Là, c'est pareil, il se décompose de la manière suivante : l'inscription de la dotation de la solidarité communautaire - et là, cela a été la bienvenue - qui a été attribuée par la Communauté d'agglo, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, à hauteur de 408 075 euros. L'actualisation des prévisions sur les différents postes de chapitres fiscalité, allocation compensatrice, après la réception des notifications - et là, une mauvaise nouvelle - une diminution de 728 762 ; des allocations compensatrices de la fiscalité directe, +1 028 735 millions d'euros ; du FPIC, +19 229. Ensuite, vous avez eu des dotations d'État, dotations forfaitaires en diminution de 24 759 euros ; concernant la DSU, + 14 318.

Concernant le Fonds de solidarité de la région Île-de-France, -50 121 euros ; la diminution également de la subvention d'État à hauteur de 105 000 euros, dans le cadre des rythmes scolaires, après la décision de la Ville de repasser à la semaine des quatre jours. Ensuite, nous avons également le recouvrement d'une participation de Grand Paris, aménagement pour la démolition du bâtiment du 12, rue Général-Leclerc, à laquelle nous avons reçu 127 000 euros ; d'une subvention d'État pour le déploiement de la télé procédure pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit de sol, en matière d'urbanisme à hauteur de 5 000 euros ; le remboursement de la taxe foncière et d'habitation consécutif à des réclamations effectuées par la Ville.

Nous avons réussi à récupérer - et là, je remercie beaucoup Monsieur Ouchikh, toutes les Finances, qui ont bien travaillé, à hauteur de 100 000 ; et d'assurance pour différents sinistres dans les bâtiments communaux à hauteur de 23 471 euros. Ensuite, un complément sur les redevances versées par ELRES délégataire de Service de la restauration scolaire, +7 000 euros, merci, Monsieur Gourdon ; la régularisation de loyers pour la location d'un pavillon mis à disposition du Centre Hospitalier de Gonesse, +38 812 euros. Donc, ce montant, initialement prévu au budget primitif pour le virement de la section d'investissement qui était de 3 021 610 millions d'euros, est donc porté à 4 666 927,65 millions, suite au transfert du crédit cité précédemment, c'est-à-dire que les 1 644 000 million, que je vous ai énumérés en section d'investissement, nous faisons un transfert et nous passons donc en transfert 4 666 927,65 millions, dans les sections d'investissement.

Concernant les sections d'investissement, vous noterez qu'on a -530 272,35. Il y a eu l'actualisation des crédits d'investissement concernant principalement le programme d'équipement, les travaux de première phase de réhabilitation de l'église Saint-Paul sont reportés en 2022, -830 000 euros ; les crédits de paiement de la construction de l'école élémentaire Marc Bloch, qui a ouvert ses portes au mois de septembre, ont été révisés à la baisse, -680 000 euros ; le remboursement de la taxe d'aménagement perçue par la Ville en 2018 et là, on n'a pas le choix, suite à l'annulation partielle du permis de construire d'un bâtiment de la société SEGRO LOGISTICS Park Aulnay, sur des parcelles de terrain situées sur les communes d'Aulnay et de Gonesse, à un montant de 311 502 euros, les crédits nécessaires qui ont été, pour apurer définitivement le compte 1 069, ont été également prévus et mobilisés, c'est 427 030 euros. Par ailleurs, les enveloppes budgétaires dédiées aux travaux d'investissement courants dans les bâtiments communaux ont été augmentées à hauteur de 50 000 euros. Parmi les nouvelles dépenses figure aussi, pour 21 909 euros, l'installation de nouvelles solutions informatiques à la Direction des affaires culturelles et au cinéma Jacques Prévert. Il est à noter que cela a été financé également par une subvention du même montant de la région Île-de-France. Des transferts de crédits entre chapitres et entre sections sont également

comptabilisés sur les différents articles des chapitres de dépenses. Sur le plan des recettes d'investissement, il convient de noter l'ajustement à la hausse du produit des taxes d'aménagement, 151 000 ; l'annulation partielle des subventions liées à la première phase de la réhabilitation de l'église Pierre Saint-Paul, induite, puisqu'on a reporté cela en 2022, à hauteur de 660 000 euros, au regard de l'ajustement. J'en profite pour remercier tout le personnel, la direction, Monsieur le Maire, bien évidemment, et tous les élus pour avoir contribué à essayer d'économiser dans tous les Services, parce que j'avais annoncé et je remercie Monsieur d'avoir repris, ce que j'avais dit, c'est qu'à fin 2021, il était prévisible d'avoir 2 millions d'emprunt supplémentaire, c'est-à-dire la Ville ayant la capacité de pouvoir rembourser 4 millions, on était, vu les travaux qui étaient en cours et d'après les chiffres que j'avais arrêtés avec le Service Finances, j'avais un besoin aux alentours de 6 millions d'euros d'emprunt, pour pouvoir finir les chantiers en cours. Avec tout ce qui a été mis en place, on arrive, avec le transfert de ces 1 644 317, à ramener l'emprunt qui était prévu à 5 979 400 millions d'euros à 4 290 000 euros ce qui laisse sous-entendre qu'en réalité, le travail qui a été accompli par tout le personnel, par la direction, bien évidemment, par tous les élus qui sont ici présents, nous a permis de maintenir l'emprunt à 2020. L'objectif est justement d'aller sur ces cinq ans qui nous restent, vers une diminution de la dette, tout en continuant les investissements. Alors moi, je suis l'un des premiers partisans de dire que si l'opposition a de bonnes idées pour nous faire économiser de l'argent, je suis preneur. Je ne vous cache pas que, vous voyez, on a fait pas mal de dépenses. Aujourd'hui, je suis optimiste parce qu'on va continuer dans ce trajet, d'aller vers l'économie. Sauf que ce qui me fait peur à l'heure actuelle, c'est qu'on voit qu'il y a un versant du Covid et donc je ne vais pas être prétentieux et tout. Je vais dire : il faut vivre au jour le jour, parce que les économies que nous faisons aujourd'hui, demain, on risque malheureusement d'aller dans le sens inverse. Et je crois qu'aujourd'hui, on a besoin de tous, que ce soit la majorité, voire même l'opposition, d'aller tous dans le même train et dire : on a une vision, c'est de défendre l'intérêt des Gonesiennes et des Gonesiens. Et j'ai toujours dit que mon objectif et l'objectif de la majorité, c'est d'essayer d'abord, de rétablir et d'aller dans ce sens-là d'investissements, tout en essayant, avec un but bien précis, si on pouvait diminuer les impôts, je serais très, très, très content et j'aurais pu dire : voilà, ce que je me suis donné comme objectif c'est de diminuer l'impôt et pour diminuer l'impôt, on ne peut le faire que tous ensemble. »

Monsieur le Maire :

« Oui et à condition que les conditions soient réunies pour le faire, ce qui n'est, évidemment pas tout à fait le cas aujourd'hui. Merci pour cette présentation très précise de cette décision modificative dans le contexte dans lequel nous nous trouvons. Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Oui, d'abord, nos félicitations aux services financiers qui, à chaque fois qu'il y a des documents budgétaires à préparer, fournissent un gros travail à la fois pour que les documents soient justes, mais aussi pour que les stratégies soient présentées aux élus et qu'ils aient ensuite à choisir les stratégies à mettre en œuvre. Je voulais signaler que le travail des Services financiers est toujours précieux et je sais que Monsieur Ouchikh et ses équipes sont extrêmement mobilisés. La DM, c'est une modification du budget initial, où on voit effectivement un certain nombre de mouvements, des recettes en plus, parce qu'on nous avait indiqué au mois de mars - je crois que c'est en mars qu'on avait voté le budget initial - on a effectivement 608 000 euros qui viennent de la Communauté d'agglomération. C'est la dotation de solidarité communale, 300 000 euros d'allocation compensatrice au passage. Cela permet de dire que la réforme des Finances locales, avec la suppression de la taxe d'habitation, n'est pas une mauvaise affaire pour la commune de Gonesse, contrairement à ce que parfois, j'entends dire. En réalité, il faut cesser de dire que les réformes nous pénalisent parce que là, en l'occurrence les réformes, nous bénéficient. On reçoit davantage d'argent au titre des allocations compensatrices. Ensuite, on avait des dépenses qui étaient prévues, qui ont été annulées, pour un peu plus d'un million d'euros et d'autres qui se sont ajoutées, ce qui fait qu'au final, entre un million d'euros de dépenses annulées, puis 300 000 euros de dépenses supplémentaires, puisqu'il faut redoter un certain nombre de postes budgétaires, on a une économie finale de 700 000 euros. La grosse annulation, d'ailleurs, concerne les masques, gels et équipements de protection. Voilà ce que vous avez dit, effectivement, c'est que s'il y a une reprise épidémique, peut être que ce poste budgétaire-là devra être de nouveau abondé, mais ce sera probablement sur le budget 2022. Alors, au total, quand même, entre les recettes en plus et les dépenses en moins, on a un écart de 1,7 million d'euros environ qui, logiquement, quand la section de fonctionnement enregistre de meilleurs résultats que

prévu, est viré à la section d'investissement. Un écart de 1,7 million d'euros sur le budget, ce n'est quand même pas une paille. J'avais parlé, peut-être imprudemment, en Commission - vous parliez des Commissions, tout à l'heure, j'étais en Commission - j'avais parlé, imprudemment, peut-être, d'insincérité budgétaire, mais force est de constater que les leçons de morale qui m'avaient été faites à ce moment-là n'étaient pas tout à fait justifiées, puisque on a une DM de 1,7 million. On n'a quand même pas une DM non significative. Je veux bien que les 608 000 euros de dotations de l'agglomération soient un élément qu'on ne connaissait pas à l'époque. Mais enfin, on a quand même un écart qui n'est pas négligeable.

Une remarque au passage, avant de passer à la section d'investissement, j'étais quand même un petit peu surpris, Monsieur Tibi. Dans votre présentation de la dotation supplémentaire qu'on donne aux Go-Bus, vous nous avez dit : « Les Gonessiens apprécient, en gros, parce que ça coûte plus cher. » Moi, les Gonessiens apprécient si le Go-Bus est plus fréquenté. Mais si le Go-Bus coûte plus cher, je ne suis pas sûr que ce soit un critère d'appréciation de la part de la population. Donc moi, je serais d'ailleurs intéressé par le fait de savoir... J'ai vu qu'on avait de nouveaux panneaux sur les arrêts de bus. Quelle était la fréquentation ? Parce que quand on ramène la fréquentation au coût du service, on se rend compte que le prix de la course, aujourd'hui, est de l'ordre de, je crois, 10, 15 euros. Donc, peut-être que les choses ont évolué. Je pense que le contexte du Covid empêchait d'avoir un thermomètre fiable sur l'utilisation du service. Mais maintenant, on est dans une période, je dirais, plus standard. Donc, je serais intéressé par avoir les chiffres de fréquentation du Go-Bus. Et en tout cas, ce qui est clair, c'est que le fait de dépenser plus sur quelque chose, cela ne veut pas dire que le service est apprécié. Cela veut dire juste qu'on dépense plus. Donc, je vous invite à revoir un peu les critères.

Sur la section d'investissement, elle est plus riche de près de 1,7 million et même davantage, car on reporte des opérations. Vous l'avez dit, la réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul est reportée. Les investissements différés sont d'ailleurs plus importants que ce fait en plus, ce qui contribue à une amélioration globale du budget. En réalité, on a un peu plus de 2 millions d'euros de marge. L'écart de 1,7 en fonctionnement, plus l'écart qu'on a sur la section d'investissement où on diffère des investissements, donc on ne les fait pas et donc on fait un certain nombre d'économies.

Vous faites le choix que cette marge budgétaire-là, en large partie, serve à désendetter, c'est-à-dire qu'on va repasser juste en dessous de la barre des 40 millions d'euros. Vous nous annoncez, lors du budget en mars dernier, 41,4 millions d'euros de niveau d'endettement. Alors, forcément, notre équipe est satisfaite de voir la municipalité se ranger à notre analyse de la dette. Dans notre tribune du Gonessien, une des tribunes que l'on a faites dans le Gonessien, mais également dans le Petit Gonessien, notre journal... Je fais d'ailleurs une parenthèse parce que j'ai lu quelque part que le mot « petit » voudrait dire que nous avons peu d'ambition. Non, nous sommes réalistes. Il se trouve que c'est le Petit Gonessien, parce que nous n'avons pas les moyens de financer un 24 pages tous les mois. Cela, c'est le Gonessien, qui est financé par le contribuable et donc, nous finançons nous-mêmes, par nos propres moyens, une publication irrégulière, mais qui est forcément petite. Et donc, parce qu'on est lucide, nous l'avons appelé le Petit Gonessien. Mais vous savez que les petits sont appelés à devenir grands et nous sommes certainement dans la recherche d'agrandir notre audience et de faire partager nos idées et nous avons alerté dans le Petit Gonessien, ainsi que dans nos tribunes, la population, sur le chemin dangereux pris par les Finances communales avec une montée trop rapide de l'endettement, la dérive étant d'ailleurs fortement concentrée sur l'année 2020, année électorale où la Ville a fait chauffer la planche à billets puisqu'on est passés de 33 millions d'euros à 39,5 millions d'euros d'endettement en une année. On avait 32,7 au 31/12/2019 et on est à 39,5 au 31/12/2020. On peut dire que là, c'était une année tout à fait exceptionnelle. Sur le fonctionnement, on comprend pourquoi : il y avait la crise du Covid. Sur l'investissement, cela ne peut s'expliquer que par la surchauffe de l'investissement en période électorale. Alors, avec l'inscription qui est faite aujourd'hui, c'est à dire avec les 2 millions d'euros qui sont consacrés à désendetter, certes, on change de direction, ce qui est plutôt une bonne chose. Mais attention, la dette va quand même encore progresser. Elle progresse simplement moins vite. Donc la décision modificative qui nous est présentée montre surtout que la Ville dispose d'un certain nombre de marges de manœuvre budgétaire, à condition d'être plus raisonnables, notamment sur le phasage des plans d'investissement. Or, en même temps, je vous le rappelle et je rejoindrai en cela les conclusions de Monsieur Tibi tout à l'heure, les Gonessiens sont lourdement imposés. Pour beaucoup, l'impôt le plus lourd que l'on paye est l'impôt local. Aujourd'hui, l'impôt foncier, puisque la taxe d'habitation n'est plus payée que par une faible proportion de ménages et a vocation, d'ailleurs, à disparaître. Aussi, nous réitérons notre proposition que nous avons faite lors des élections municipales pour le budget de l'année prochaine.

Rendons du pouvoir d'achat aux Gonessiens en baissant la taxe foncière. Monsieur Tibi l'a souhaité. Monsieur le Maire, je vous ai senti plus réservé, mais je dirais que c'est une question de volonté politique et l'analyse de la décision modificative que nous faisons nous montre que nous en avons la possibilité. Donc c'est ce que nous appelons de nos vœux. Enfin, je terminerai peut-être en vous surprenant, parce que par principe, vous savez que l'opposition votre contre les délibérations budgétaires. C'est d'ailleurs le critère de distinction entre majorité et opposition. Une majorité vote le budget et une opposition ne vote pas le budget, mais pour vous montrer notre bonne volonté, malgré la tonalité parfois un peu acrimonieuse à notre endroit depuis le début de cette séance, nous pourrions voter, d'ailleurs, nous envisageons, de voter pour la décision modificative, du fait du choix de faire du désendettement. »

Monsieur le Maire :

« Bien. Un petit instant. Y a-t-il d'autres interventions avant ? Pas d'intervention dans la majorité ? Donc Monsieur Tibi, après j'interviendrai. »

Monsieur TIBI :

« Je voudrais apporter quelques précisions. Je vous remercie de la confiance que vous témoignez à cette délibération, mais je voudrais quand même réajuster. Concernant le Go-Bus, je me suis peut-être mal exprimé. Ce que j'ai voulu dire, quand j'ai parlé des Gonessiennes et Gonessiens, c'était la fréquentation du Go-Bus. »

Monsieur SABOURET :

« Je n'ai pas les chiffres. Il faut nous donner les chiffres. »

Monsieur TIBI :

« D'accord, mais ne détournez pas, ne déformez pas ce que j'ai voulu dire quand j'ai parlé de 5 000 euros supplémentaires. Mais on vous donnera les chiffres, il n'y a aucun problème. Et je m'engage personnellement à vous dire que vous aurez les chiffres. »

Monsieur SABOURET :

« J'espère. »

Madame DE ALMEIDA :

« Excusez-moi. On les a eus, déjà, en Commission, mais vous n'étiez pas présent, parce que vous avez été 8 mois absent et on les a eus dans un premier temps aux Commissions... »

Monsieur SABOURET :

« Non, on n'a pas eu les chiffres. »

Madame DE ALMEIDA :

« Si, non mais vous n'étiez pas présent. »

Monsieur SABOURET :

« Si. »

Madame DE ALMEIDA :

« On a eu, dans un premier temps, les rapports de l'année précédente et nous avons exigé que le rapport soit plus explicite. Donc, le prochain rapport qui sera fait, on aura, avec plus de détails. Moi, j'ai demandé, par exemple, la fréquentation par tranche d'âge... »

Monsieur SABOURET :

« Je rappelle que la Commission où on a examiné la question du Go-Bus, on était là. Enfin, nous, on a eu les chiffres dans le rapport d'activité du Go-Bus. »

Monsieur le Maire :

« Excusez-moi, mais je rappelle un instant... »

Monsieur SABOURET :

« Si vous me permettez de continuer... »

Monsieur le Maire :

« ... Je rappelle que celui qui donne la parole, c'est le Maire, donc on respecte le règlement intérieur du Conseil municipal. Monsieur Tibi seul a la parole. »

Monsieur TIBI :

« Alors, je continue ce que je veux dire, ce n'est pas trop désagréable. Concernant les allocations compensatrices, cela n'a strictement rien à voir avec la taxe d'habitation, Monsieur Sabouret, parce que la taxe d'habitation, c'est une réforme de Macron. Concernant la division des valeurs locatives des locaux industriels, cela n'a strictement rien à voir avec l'agglomération, c'est à dire avec les allocations compensatrices qu'on peut avoir de l'agglomération, si j'ai bien compris votre intervention. Concernant les économies qu'on a pu faire au niveau fonctionnement, vous avez raison, aux alentours de 700 000. C'est, en réalité 856 319.

Au niveau des investissements, vous avez parlé qu'on a fait... Et là, je ne suis pas d'accord avec vous concernant l'église. Si vous avez bien écouté ce que j'ai dit, c'est qu'effectivement, on a reporté en 2022 les 830 000 euros. Mais j'ai également supprimé, bien évidemment, les recettes de 680 000 euros. En réalité, l'annulation de l'Église de 2021, reportée en 2022, ne se joue que sur 150 000 euros. 830 moins 680, cela fait 170 000 euros, pardon. Sachant que là-dessus, vous pouvez prendre ma délibération, c'est exactement le montant. Pour le reste, je suis très satisfait de ce que vous avez dit. Je me tiens, moi, de toute manière... Vous me connaissez suffisamment, je me tiens à votre disposition si vous avez des questions à poser sur les Finances de la Ville, il n'y a aucun problème. J'ai expliqué en temps et en heure comment je voyais la gestion financière de la commune et je ne reviendrai pas en arrière.

Et vous avez raison également, concernant la dette : elle est en dessous de 40 millions d'euros comme elle était en 2020 et l'objectif est effectivement de diminuer cet endettement. Et ceci, on ne peut le faire que grâce au personnel, grâce aux élus, que ce soit la majorité ou l'opposition. Il faut que cela soit constructif. Voilà, je vous remercie de votre confiance. »

Monsieur le Maire :

« Comme nous aurons à la prochaine séance, le 13 décembre prochain, un débat sur l'orientation budgétaire 2022, on aura l'occasion d'y revenir et de raisonner utilement, j'espère et intelligemment sur un certain nombre de choses que j'ai entendu et avec des chiffres en perspective pour 2022. Mais d'abord, je voudrais quand même, sur deux points, intervenir, essentiellement. Le premier, c'est sur ce qu'a dit Monsieur Sabouret, parlant de la surchauffe des dépenses d'investissement dans la période électorale. Décidément, il a du mal à considérer que les élections municipales sont maintenant vraiment définitivement terminées. Mais je voudrais simplement rappeler objectivement les choses. On a eu, alors que nous avons une programmation prévue des investissements plus phasée, mieux phasée, nous avons dû, sur la dernière période du mandat, avoir, du fait du retard - je l'ai déjà expliqué, mais je me répète - du fait du retard des chantiers, pour des raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir des chantiers sportifs de Cognevaut. On a eu un pic d'investissements qui cumulait à la fois l'investissement sportif de Cognevaut et la réalisation de l'école Marc Bloch de La Fauconnière. Ce pic d'investissement n'est pas de la surchauffe. C'est simplement un décalage que l'on n'a pas souhaité au départ, mais que les raisons techniques nous ont amené et cela arrive, à décider. Tout cela, c'est pour rappeler les réalités. Sur le point de la question des impôts. On ne peut pas à la fois demander une diminution des impôts et puis intervenir au département pour différer des subventions que le département est prêt à accorder à la commune. Il y a comme une contradiction, mais certains ne sont pas à l'abri de contradictions quand ça peut suffire à satisfaire leur discours de circonstance. Je voudrais donc dire qu'aujourd'hui, l'impôt local, c'est - quasiment, pas tout à fait encore, il faudra attendre 2023 - mais c'est essentiellement l'impôt foncier ; que les impôts locaux, taxe d'habitation qui disparaît et taxe foncière qui reste, soient parmi les impôts les plus injustes que, pour tout un tas de raisons, les Français ont à acquitter, on peut en convenir. Personne, quels que soient les gouvernements qui se sont succédé depuis déjà un certain nombre d'années, n'ont su faire ou voulu faire une véritable réforme des impôts locaux. Et qu'est-ce qu'on a décidé tour à tour ? Supprimer la taxe professionnelle, puis supprimer la taxe d'habitation, cela ne fait pas une réforme de la fiscalité locale et cela ne donne pas plus d'équité fiscale ou de justice fiscale pour les contribuables. Et ce qui fait alors que les communes, de par la Constitution qui est toujours en place, elles, peuvent administrer normalement - c'est le principe de la libre administration des communes - donc voter les impôts, on voit que de quinquennat en quinquennat, ce pouvoir est complètement rogné et on arrive aujourd'hui, évidemment, avec toujours une réalité : l'impôt local reste injuste. Bon, cela, c'est le

constat. La question, après, qui consiste à dire qu'il faut diminuer les impôts, oui, alors je rappelle simplement qu'on pourra donner les chiffres au moment du débat d'orientation budgétaire précis. Là, c'est de tête, mais un point d'impôt en moins, c'est à peu près - mais on précisera les chiffres - aujourd'hui, 120 000 euros de recettes en moins. Donc, pour redonner du pouvoir d'achat aux Gonessiens, il faudrait aller jusqu'à combien de points de suppression d'impôts, pour que ce soit palpable pour les Gonessiens ? Les Gonessiens assujettis, évidemment, on l'a bien compris, à la taxe foncière. Ce seront les seuls Gonessiens à qui on donnera du pouvoir d'achat. Pas aux autres. On a redonné, par contre, nous, du pouvoir d'achat à beaucoup de Gonessiens. Peut-être, c'est modeste, mais cela a été quand même bien perçu, avec la réforme de la tarification de la restauration scolaire, car cela, c'est un coût annuel de 500 000 euros pour le budget de la Ville. Alors quand on fait cela, qui est, d'une certaine manière, apporter un peu de pouvoir d'achat supplémentaire et, quand on nous dit « il faut en même temps diminuer les impôts », je pose une simple question : qu'est-ce qu'il faut réduire comme dépense ? Parce qu'il n'y a pas de miracle. À un moment, il faut dire avant, quand on dit ça en responsabilité, quelles dépenses on supprime. On vient de faire une réforme de la tarification scolaire qui redonne un peu de pouvoir d'achat, mais qui coûte 500 000 euros au budget de la Ville, c'est-à-dire aux contribuables. Que faut-il en cohérence, faire comme proposition ? J'attends avec beaucoup d'intérêt le débat d'orientation budgétaire et je vous propose les uns et les autres d'y réfléchir. Vous avez un mois pour le faire et nous nous retrouvons dans un mois. Je veux dire et vous retenez bien, c'est un point d'impôt en moins, c'est une économie budgétaire de l'ordre de 120 000, 130 000... On verra les chiffres exactement, on va les recalculer précisément. Pour que ce soit palpable, il faut au moins faire une baisse de 4 à 5 points, mais c'est donc... Non, mais je sais bien que... Ce n'est pas ma position, chacun le sait, mais c'est simplement pour raisonner, raisonner et éclairer le public qui est là où le public qui nous regarde, c'est-à-dire pour faire réfléchir le citoyen.

Je n'en dirai pas plus, mais je me réjouis en même temps que, finalement, Monsieur Tibi a été sans doute excellent puisqu'il a convaincu l'opposition qui va voter cette décision modificative. Je propose de délibérer. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

APPROUVE le ralliement à la procédure de renégociation du contrat d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.

Madame HENNEBELLE :

« La loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le contrat d'assurance statutaire qui couvre les risques financiers liés à l'absentéisme des agents dans le cadre de maladies ordinaires, longue maladie longue durée ou les accidents de service. En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner le mandat au CIG - au Centre de gestion - permet à la collectivité d'accéder à une solution clés en main et une solution pérenne. Le Conseil municipal a décidé en 2009, puis en 2013, puis en 2017, de se rallier à la procédure de renégociation du contrat d'assurance statutaire du CIG et, en 2010, 2014, 2018, d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire qui est proposé par le Centre de gestion, cela pour une durée de quatre ans. L'échéance est fixée au 31 décembre 2022, du dernier contrat que nous avons signé. Une nouvelle délibération du Conseil municipal est nécessaire pour participer à la renégociation que le CIG lancera en janvier 2022. Nous recevrons en 2022 les propositions d'adhésion du Centre de gestion et nous déciderons ensuite si oui ou non nous renouvelerons notre adhésion au contrat de groupe au 1er janvier 2023. La consultation groupée est très intéressante, elle n'engage rien à ce stade. Une offre sur le même niveau de couverture sera sollicitée, ainsi que des options sur des risques complémentaires, tels que les congés longue maladie ou longue durée. Ce qui est intéressant, c'est également le taux de cotisation qui est de 2,07 % pour l'année 2021 et le financement afférent était également, pour cette année-là, de 220 000 euros. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion à la renégociation du contrat que le CIG lancera en janvier 2022. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame Hennebelle. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Non, donc nous délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Départ de Madame KIR à 21h30 en donnant pouvoir à Madame PEQUIGNOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

TIRE le bilan de la concertation et **ARRÊTE** le projet de révision relatif au Règlement Local de Publicité (RLP).

Monsieur CAURO :

« Vous vous souvenez tous, nous avons débattu lors du Conseil municipal du 29 mars 2021 sur les grands axes de la révision du règlement local de publicité. Le but du Règlement Local de Publicité, c'est d'améliorer la qualité de vie des Gonesseux en préservant l'environnement et en donnant une réglementation plus protectrice. Le débat que nous avons eu en Conseil municipal a été prolongé par une consultation importante des acteurs du territoire ainsi que des personnes publiques associées. Aujourd'hui, le projet de règlement que nous vous proposons définit quatre zones sur la Ville. Dans le centre historique, qui est qualifié de ZP1 dans le règlement - c'est la zone de protection 1 - c'est une protection renforcée pour limiter fortement la publicité, en définissant donc un cadre strict pour l'implantation des enseignes et aussi des commerçants. Dans les zones résidentielles - ce qu'on appelle dans le règlement la ZP2 - l'objectif est de restreindre la publicité à un format de 2m2 afin de ne pas impacter la qualité du cadre de vie des habitants, mais permettre quand même aux petits commerces des petites polarités commerciales de valoriser leur activité.

Après, il y a donc les zones industrielles qui sont classées ZP3 et les zones d'activités ZP4A et ZP4B, qui correspondent à Paris-Nord II. Des dispositifs publicitaires de grand format sont autorisés, de manière à permettre l'expression commerciale des acteurs de ces secteurs. Pour autant, les différents types d'enseignes et de publicité sont encadrés. Le règlement a également pris en compte la nécessité de valoriser la qualité paysagère des entrées de Ville en y limitant plus que dans le reste de la zone de publicité 3 l'affichage publicitaire. Et il a également interdit la publicité numérique sur tout le territoire en limitant les enseignes numériques à la zone de publicité correspondant à Paris-Nord 2. Le bilan de la concertation : la concertation du public a été menée depuis la délibération du mois de mars. Il y a eu un article dans le Gonesseux, mise à disposition d'un registre en mairie, exposition au sein des Services municipaux. En outre, un courrier a été adressé à tous les acteurs économiques du territoire. Il n'y a pas eu d'avis dans le registre dédié. Par contre, il y a eu des réunions avec les acteurs du territoire et avec les personnes publiques associées, ce qui a permis de modifier, de porter des corrections, au règlement local. Du coup, le projet qui est présenté aujourd'hui, c'est le projet arrêté qui va être transmis aux personnes publiques associées et aux personnes publiques qui en font la demande, qui vont donner un avis au plus tard trois mois après la réception du projet. À défaut d'avis, les avis sont réputés favorables. A l'issue de cette période de consultation de trois mois, le projet sera soumis à enquête publique. Donc, il est demandé au Conseil municipal de tirer le bilan de la concertation, d'arrêter le projet de révision du plan local de publicité tel que je vous l'ai résumé et d'entamer les démarches qui suivent pour aller vers son adoption. »

Monsieur le Maire :

« Très bien, Madame Parsehian, vous avez demandé la parole, vous l'avez. »

Madame PARSEIHIAN :

« Oui, on avait parlé en Commission du panneau lumineux à l'entrée de la Ville, sur un toit, là, où il y a de la publicité dessus. En plus, c'est marqué « Bienvenue à Gonesse ». J'avais cru comprendre que c'était interdit. C'était il y a deux ou trois ans. »

Monsieur le Maire :
« Et votre question, donc ? »

Madame PARSEIHIAN :
« Il y est encore. »

Monsieur le Maire :
« Où en est-on de cette affaire ? Ce panneau est toujours un peu trop lumineux, oui, je l'ai constaté moi-même. Monsieur Cauro ? »

Monsieur CAURO :
« Alors, en effet... Oui, vous avez raison, on a eu la discussion... »

Madame PARSEIHIAN :
« En Commission, justement. »

Monsieur CAURO :
« On a envoyé une lettre recommandée au propriétaire qui l'a éteint, qui s'est engagé à l'éteindre. Et puis, il y a quelques jours, quelques semaines de nouveau, il l'a allumé et pour essayer de nous amadouer, il met « Bienvenue à Gonesse », comme si c'était la Ville qui le faisait. Donc, une lettre recommandée à nouveau est partie, avec une mise en demeure d'éteindre son panneau. Il a 15 jours pour répondre et ensuite, on fera un procès-verbal s'il continue à l'allumer. »

Monsieur le Maire :
« Oui, vous avez eu raison de rappeler cela, parce que c'est une infraction toujours persistante. Y a-t-il d'autres interventions sur la présentation et la proposition de Monsieur Cauro sur le règlement local de publicité ? Non ? Donc nous délibérons. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 20 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour
Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur CAURO

DÉCIDE DE REPORTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE le point relatif à l'approbation et la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Bouygues Télécom pour l'installation d'une antenne-relais sur le complexe sportif Colette Besson.

Monsieur CAURO :
« Comme vous le savez, l'offre en 4G et en 5G conduit les opérateurs à multiplier les enseignes. La logique de la commune, c'est d'empêcher les implantations sur les immeubles d'habitation au titre du principe de précaution. On s'oppose à chaque fois qu'il y a des antennes qui doivent être posées sur des toits d'immeubles, mais on ne peut pas empêcher à ce que les opérateurs couvrent la commune et donc du coup également, c'est intéressant quand c'est sur le domaine public, puisque cela nous permet d'avoir une recette annuelle. Donc là, Bouygues Telecom a besoin d'une antenne sur le quartier des Marronniers. Il a été proposé sur le parking du complexe sportif Colette-Besson d'implanter cette antenne, qui s'élève quand même à 25 mètres, mais de la sérigraphier avec le nom du complexe sportif, ce qui permettra également de situer le complexe. Le projet de convention qui vous est proposé est d'une durée de 12 ans pour une redevance annuelle fixée à 20 000 euros. Donc, il vous est demandé d'approuver cette convention. »

Monsieur le Maire :
« Je trouve que ce n'est pas payé assez cher. Mais en même temps, on ne peut pas leur faire payer plus, semble-t-il. »

Monsieur CAURO :
« C'est un tarif qu'on a voté en Conseil municipal. »

Monsieur le Maire :

« Oui, d'accord, mais enfin, négocié préalablement. Je trouve que ce n'est pas assez cher par rapport à tout ce que ces gens-là gagnent. Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Je dois vous dire que j'ai été quand même assez surpris. J'ai regardé le dossier avec attention et j'étais quand même assez surpris en regardant le contenu du dossier par rapport notamment au titre, puisqu'on envisage d'implanter une nouvelle antenne-relais, une antenne supplémentaire, qui serait la propriété d'un des opérateurs téléphoniques, en l'occurrence Bouygues sur le site, effectivement, du gymnase, mais en réalité, à proximité immédiate des premières habitations de l'avenue Alexandre Gassien. J'ai essayé de regarder le dossier, je vous le disais, attentivement, mais je dirais objectivement et j'ai regardé quelle était la dimension sanitaire du dossier. Et Monsieur Cauro, tout à l'heure, parlait de principe de précaution. J'ai regardé quel était le contenu. On nous dit dans les annexes, je suis allé fouiller dans les annexes, qu'il y aura 6 antennes, mais on ne nous indique pas les puissances. Vous avez parlé de 5G, moi, je ne sais pas si c'est pour de la 4G, pour de la 5 G. J'imagine que c'est pour les deux, mais ce n'est précisé nulle part. Par ailleurs, dans le dossier qui nous est présenté là, à aucun moment, on ne nous indique la nécessité de renforcer la couverture - en tout cas, ce n'est pas chiffré - la nécessité de couverture du secteur par l'opérateur Bouygues. Personnellement, je ne suis pas chez Bouygues, je suis incapable de juger si, à cet endroit-là, les opérateurs et les clients de Bouygues en mobile ont un problème pour capter. Mais certainement qu'eux ont fait l'analyse. En tout cas, ce qui pose problème tout à l'heure, on a eu le débat sur la nécessité pour les élus d'être suffisamment informés pour pouvoir voter. Moi, je pense que c'est important d'être suffisamment informé sur l'insuffisance de couverture mobile pour pouvoir juger si le risque que l'on prend en installant une antenne supplémentaire est contrebalancé par le bénéfice que l'on a en ayant une meilleure couverture de téléphonie mobile par le groupe Bouygues. Le bénéfice financier pour la commune, on le comprend et il est limité, Monsieur le Maire, l'a regretté, à 20 000 euros par an, mais il y a un bénéfice financier pour la commune. Mais l'analyse bénéfices/risques doit nous guider dans les décisions que l'on prend. Mais pour nous guider, il faut qu'on ait quelques informations. Or, dans les annexes, je n'ai aucune information sanitaire et pourtant, on les a cherchées attentivement. Quand on regarde l'implantation précise sur le plan, vous êtes à quelques mètres des premières habitations.

Alors certes, on nous présente un joli visuel, avec un habillage, avec des choses comme savent faire aujourd'hui les opérateurs de téléphonie mobile, ils savent faire de beaux mâts de téléphonie mobile, qui ne ressemblent plus aux mâts de téléphonie mobile qu'on avait il y a 15 ou 20 ans. Mais franchement, j'ai beaucoup d'interrogations. D'abord, je ne sais pas si les riverains ont fait l'objet d'une information. Je crois qu'elle est obligatoire sur le plan réglementaire lorsqu'on envisage d'implanter une antenne. Je ne suis pas du tout sûr, je n'ai pas eu le temps d'aller faire le tour, mais je ne suis pas du tout sûr qu'ils soient au courant. La position qui est la nôtre dans ce dossier, c'est une position plus que réservée. Je suis très, très, très étonné, notamment, que la question des niveaux d'exposition, que les calculs en matière de perturbations électromagnétiques, etc. ne soient pas présentés dans le dossier. Je pense que c'est le minimum qu'on doit attendre lorsqu'on présente un dossier au Conseil municipal de Gonesse. En l'état, nous voterons contre cette proposition. »

Monsieur le Maire :

« Écoutez-moi, tout ce que j'ai dit tout à l'heure avant que vous passiez la parole, vous avez bien compris que sur ces questions d'antennes-relais, moi-même, je suis plein d'interrogations. J'ai dit rapidement : « cela ne rapporte que 20 000 euros », ce n'est vraiment, pour eux, pas grand-chose par rapport à ce que cela leur rapporte. Mais il est vrai que la question de l'impact sanitaire possible est un sujet... Alors, on sait très bien que la loi, le cadre légal, mais aussi toutes les études qui sont faites jusqu'à maintenant et on nous dit qu'elles ne démontrent pas le risque sanitaire, vous les connaissez comme moi, ce n'est pas nouveau, ce n'est pas un débat nouveau, on peut effectivement parfois avoir des doutes et j'en ai en la matière, d'ailleurs. Mais aujourd'hui, on s'aperçoit que nous sommes dans une société où tout le monde a le portable à la main partout, en toutes circonstances, jeunes, adultes, plus âgés, même, aussi et que parfois - ce n'est plus le cas maintenant sur la Ville - mais cela rouspétait pas mal quand il n'y avait pas la couverture suffisante et parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'antennes. Aujourd'hui, les technologies évoluent. On nous fait la pression maintenant sur la 5G. Moi, j'ai le directeur départemental d'Orange, qui est pressant et qui, tous les matins quasiment, appelle la Mairie pour que je le reçoive. Je ne lui ai pas donné de rendez-vous jusqu'à maintenant

parce que je sais très bien le discours qu'il va me tenir et que, par ailleurs, j'aimerais que ces opérateurs, sur un autre sujet, soient plus responsables et que sérieusement, sur la question de la fibre, on puisse avoir moins de problèmes qu'on en a, même s'il y a eu des améliorations, parce que précisément, on a mis la pression sur eux. Mais ce n'est pas encore totalement satisfaisant. Cela, c'est clair. Mais sur ce sujet, moi, je suis assez d'accord avec vous sur ce problème-là, qu'il faut objectiver beaucoup mieux. Alors, moi, je suis tout à fait d'accord pour organiser un débat citoyen où on fera venir les opérateurs, mais on fera venir aussi quelques experts pour objectiver le sujet de ce débat. Évidemment, je sais très bien quelles seront la conclusion ou les prises de position des uns et des autres, mais à chaque fois qu'on me présente un Service, un sujet comme cela, ils entendent la même chose de ma part : « Encore une antenne-relais ». Et j'avoue que je suis un peu, moi aussi, de plus en plus à limite de dire : « Cela suffit. » Et c'est vrai que les antennes-relais, regardez bien, vous dites, là, sur le cas d'espèce de Colette-Besson, vous dites « à proximité des habitations », mais regardez partout. On est partout à proximité des habitations et même des écoles. On a parlé pendant longtemps des écoles et c'est un sujet, on s'est battus contre... Parce qu'il y en a qui veulent aussi faire un peu d'argent des propriétaires et qui se précipiteraient volontiers pour accueillir une antenne-relais. Et c'est le cas, par exemple, d'un bailleur que je ne nommerai pas, qui voulait le faire sur son patrimoine, qui était très proche d'une école. Et là, on a refusé. Mais on est en même temps à la limite de nos moyens pour le faire, de nos moyens légaux, pour le faire. La loi est contre nous. La loi est contre nous et les opérateurs le savent, même quand il s'agit simplement de fixer une modeste redevance. Alors donc, si on peut dire, on décide une sorte de moratoire sur l'autorisation de pose. On sera, évidemment... Ils saisiront la justice administrative. Certains connaissent bien la justice administrative et on la connaît tous et on sait qu'on aura le temps d'un débat, parce que le temps que la justice administrative se prononce... Mais dans l'état actuel de la législation et la réglementation, je connais l'issue du débat, enfin, du jugement. Nous serons condamnés ensuite à donner les autorisations. Alors moi, je suis d'accord pour qu'il y ait un débat citoyen. Je suis même d'accord pour qu'il y ait un moratoire pour permettre ce débat citoyen. Mais simplement, je dis les choses que vous savez très bien, Monsieur Sabouret et tout le monde ici. Et s'il y en a un qui veut me contredire sur ce point, il peut le faire. Mais là, on ne peut pas dire des contre-vérités, dans l'état actuel de la réglementation. Monsieur Cauro, vous vouliez intervenir ? »

Monsieur CAURO :

« Oui, en complément de ce que vous disiez, Monsieur le Maire. Déjà, il y a tout un dossier technique qui a été remis au Service de l'urbanisme, donc on n'a pas mis tout le dossier technique. C'est dommage que vous n'ayez pas été en Commission, parce que vous auriez pu demander les éléments. Après, sur le dossier technique, on vous sort des courbes et des statistiques et on vous dit qu'il n'y a pas de risque. De toute façon, c'est compliqué quand vous n'êtes pas du métier de savoir s'il y a des risques ou pas. Mais deuxièmement, contrairement à ce que vous pensez, il n'y a pas besoin d'avoir l'avis des gens autour puisque d'ailleurs, même un privé peut installer une antenne. Et par exemple, on a refusé qu'il y ait une antenne à la salle des fêtes et du coup, l'opérateur, je ne sais plus si c'est SFR ou Free, a été s'installer aux pompiers et donc ce sont les pompiers qui perçoivent la redevance. »

Monsieur le Maire :

« Les pompiers, qui dépendent du département, d'ailleurs. »

Monsieur CAURO :

« Et comme le disait Monsieur le Maire, quand on s'oppose, par exemple, il parlait d'une école, d'un bailleur, qui avait négocié avec TDF pour que les antennes soient installées sur l'immeuble, on a refusé au Service de l'urbanisme l'autorisation à TDF. TDF nous a mis en justice, a gagné. On a fait un peu d'obstruction, on ne leur a pas délivré l'autorisation, ils ont resaisi le juge pour demander l'application de la décision de justice. Il a fallu qu'on pèse de tout notre poids auprès du bailleur pour que, finalement, le bailleur retire son autorisation à TDF. Et ensuite, aujourd'hui, c'est Bouygues Telecom, mais il faut savoir qu'on est sans cesse relancés par Free, par SFR, par Orange qui viennent tous avec des cartes en nous montrant que Gonesse n'est pas bien desservi et ils ont tous besoin d'antennes supplémentaires. Et la loi empêche qu'une Collectivité, justement, s'oppose à l'implantation d'antennes-relais. Et je dirais qu'en tant qu'utilisateur, on est tous utilisateurs, dès qu'on ne capte pas, on râle. On est tous dans cette ambiguïté, en disant : « On ne veut pas d'antennes-relais », mais on veut que notre téléphone capte partout. »

Monsieur le Maire :
« Monsieur Hakkou ? »

Monsieur HAKKOU :

« Concernant le risque sanitaire, on n'a pas besoin de faire de grandes études pour savoir que c'est dangereux. C'est comme si vous demandiez à l'industrie du tabac, il y a 60 ans, qui nous disait que le tabac n'était pas dangereux pour la santé. Aujourd'hui, sur les paquets, on voit que fumer tue. C'est exactement la même chose. Le risque sanitaire, il est prouvé, cela, c'est certain. Est-ce que vous pensez que les vendeurs de téléphonie, ils vont vous écrire noir sur blanc, que c'est dangereux pour la santé ? C'est impossible. Vous ne l'aurez jamais dans un rapport. C'est une question qui est complètement paradoxale. On a d'un côté des usagers... Tous les jours, on reçoit tous, ici, en tant qu'élus, des appels, des messages, des mails nous indiquant qu'à Gonesse, cela capte très, très mal. Et cela, c'est une réalité. Enfin, je ne sais pas, je défie quiconque de me dire qu'il n'a jamais reçu un appel ou un SMS d'un Gonnaisien lui disant qu'à Gonesse, c'était une catastrophe. C'est parce qu'ils n'ont pas ton numéro, Jean-Pierre, c'est pour cela. Si tu l'avais distribué, je pense que tu aurais les mêmes messages que tout le monde ici. Voilà, on est face à cette problématique aujourd'hui et, en plus, on a été condamnés. Et même si on bloque, ils ont la loi avec eux. Cela, c'est aussi une réalité. Je crois qu'il y a deux ans, j'ai aussi été saisi par des opérateurs. Moi, je leur ai dit : « Je ne peux rien faire parce que c'est une question qui est assez délicate. » On est tous face à cette problématique. On ne sait pas trop quoi faire. Maintenant, le fait de ne pas les implanter à proximité des écoles, des EHPAD, cela, c'est clair. Mais les antennes, on ne peut pas les mettre dans des champs, loin des habitations, c'est impossible. Forcément, il faut qu'elles soient à proximité des habitations. C'est vraiment une question qui est complètement paradoxale. »

Monsieur le Maire :

« Alors oui, bien évidemment, elle est paradoxale, cela, c'est sûr. Bon, sur les risques, sur les dangers, ce qui est quand même assez démontré, c'est plutôt par rapport à l'exposition du cerveau trop longtemps au portable. Certaines personnes et des plus jeunes, passent trop de temps avec leur portable, il y a un risque. Par contre, ce qui n'est pas démontré pour l'instant, d'après les rapports scientifiques ou en tout cas, ce que nous disent les opérateurs - ce n'est pas démontré, parce qu'on n'a peut-être pas cherché à démontrer - ce sont les antennes.

Là-dessus, tout ce que j'ai pu lire jusqu'à maintenant... Mais cela ne veut pas dire, comme l'amiante il y a des dizaines d'années, que demain, cela ne sera pas démontré. Aujourd'hui, on est dans cette situation-là et donc, la loi est contre nous. Je veux bien, si vous voulez, comme je me répète, organiser un débat, y compris retirer le dossier de ce soir. Simplement, j'espère qu'on aura le temps d'organiser le débat avant que Bouygues Telecom ne trouve un propriétaire privé, pas très loin de là, pour dire « moi, je suis d'accord » et là, on n'aura aucune espèce de pouvoir pour lui dire « attendez, vous, Monsieur, vous ne pouvez pas ». L'exemple a été donné tout à l'heure. Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Oui, je pense qu'il est nécessaire de retirer le dossier. Je pense que ce serait une bonne chose, effectivement, de ne pas présenter ce dossier ce soir au vote. Si un débat a lieu, on y prendra évidemment part. C'est une discussion intéressante qu'on a là. Au-delà de la question sanitaire... Il y a la question sanitaire qui elle-même est importante : que faire par rapport à des risques que l'on ne connaît pas totalement, des risques à long terme, notamment, qu'on ne connaît pas totalement qui ne sont pas des risques immédiats, évidemment. Lorsqu'on est dans le feu ou lorsqu'on est exposé à une substance chimique extrêmement toxique, on est sur des dangers immédiats. La question qui se pose à nous et qui va se poser de plus en plus, c'est celle des dangers diffus. C'est celle des expositions dont les résultats vont se faire connaître plutôt à long terme et qui sont incalculables aujourd'hui. Alors moi, je ne verse absolument pas dans l'obscurantisme. Je pense qu'à un moment donné, les scientifiques parlent, il faut faire confiance aux scientifiques, après tout. À partir du moment où ils déclarent leurs intérêts - certains ne le font pas, mais il faut exiger que les intérêts soient déclarés - on a quand même des scientifiques qui nous présentent un certain nombre de garanties d'indépendance et qui peuvent nous apporter des éclairages auxquels on peut faire confiance. Néanmoins, sur cette question-là et dans le cas d'espèce, il y a quand même une très, très forte proximité de l'antenne avec les habitations. Je pense que même si ce dossier devait être représenté au Conseil, il y a à travailler sur le choix d'implantation de l'antenne sur le site du parking

du gymnase. Il me semble que la solution qui nous est proposée n'est pas pertinente. Et je termine juste par un point. Finalement, en quoi notre dossier est intéressant ? Il n'est pas intéressant que sur les questions sanitaires. Il est intéressant parce qu'il nous pose la question de notre rôle d'élu. En gros, ce que vous avez dit, c'est qu'on nous demande de voter aujourd'hui quelque chose. On nous demande de voter, mais finalement, on n'a pas trop le choix parce que la loi est avec les opérateurs, etc. Mais notre rôle d'élu, cela rejoint ce qu'on disait tout à l'heure - vous m'avez fait le reproche de ne pas avoir voté quelque chose au Conseil départemental pour lequel je n'avais pas les dossiers à disposition - mais notre rôle d'élu, c'est de prendre une position éclairée. Si on se fie uniquement aux techniciens, aux gens qui font une analyse technique, qui vous disent la vraie voie, la seule d'ailleurs... »

Monsieur HAKKOU :

« Non, mais un gymnase, c'est d'utilité publique. On ne peut pas le mettre sur le même plan. »

Monsieur SABOURET :

« Je continue mon propos. Nous ne pouvons pas accepter qu'on nous dise : « Vous venez pour voter, mais finalement, vous n'avez pas le choix. » On a les mêmes débats à tous les niveaux politiques. On ne peut pas accepter cela. Il faut que lorsque la décision nous est demandée, lorsqu'on a un vote à assumer... Parce que derrière, il faut assumer un vote bien évidemment, qu'on vote pour, qu'on vote contre - quand on s'abstient, c'est plus « facile », mais qu'on vote pour, qu'on vote contre, notre vote a un sens. Et donc, il faut que l'on puisse le justifier. Ça veut dire qu'il faut qu'on soit convaincus par les dossiers. Et là, dans le cas d'espèce, nous, on est satisfaits d'entendre que le dossier va être retiré. Mais dans le cas d'espèce, on considère qu'on n'a pas suffisamment d'informations, on n'a pas d'informations sanitaires et qu'on ne peut pas le voter en l'état. Et je pense que c'est important aussi qu'en tant qu'élu, que l'on ait cette exigence-là pour prendre des décisions. »

Monsieur le Maire :

« Je suis entièrement d'accord parce que c'est facile de dire cela sans rappeler le droit. Qu'est-ce qui va se passer ? Le dossier va être retiré et on organisera un débat dès que possible. L'opérateur, qu'est-ce qu'il va faire, lui ? Il va contester la décision du Maire. Il a un délai de deux mois suivant cette décision pour le faire, soit auprès, d'abord, du Maire à titre gracieux, recours gracieux, soit en saisissant le tribunal administratif. Il pourra même accompagner son recours au fond d'un référé en suspension de la décision qu'il estime litigieuse et se référer en suspension, c'est-à-dire, c'est jugé rapidement, on n'aura pas le temps, même, d'organiser le débat, il sera accordé par le juge quand même - là, il y a un « si », il y a un bémol - si le requérant, c'est-à-dire l'opérateur, démontre une situation d'urgence - il aura du mal à la démontrer, quand même - ainsi qu'un doute sérieux quant à la légalité de la décision. Mais il faut savoir qu'il y a une jurisprudence du Conseil d'État qui est établie et qui considère qu'il n'y a pas d'éléments qui démontrent pour l'instant, pour l'heure, d'un risque pour la santé humaine. Je vous réprécise ce que je disais tout à l'heure, mais là, je vous le réprécise. Moi, vous n'allez pas me faire la leçon à moi et à quelques autres ici, de savoir qu'on n'est pas capables de prendre en conscience nos décisions et de voter y compris... On est d'accord, il y a un consensus, mais je vais donner la parole à Monsieur Dubois, dernier intervenant, avant. »

Monsieur DUBOIS :

« Merci, Monsieur le Maire. Non, je pense tout simplement que de toute façon, il faudra passer à la 5 G et qu'on sera obligés d'y passer, qu'on le veuille ou non, parce que d'ici quelques années, tout va passer par voie hertzienne, y compris les sécurités dans les ascenseurs, dans les lieux publics. Tout va être passé et tout va passer en 5G. Et si on n'a pas la 5G, on va en régression. »

Monsieur le Maire :

« Non, mais Monsieur Dubois, le débat va dépasser nos clivages du Conseil municipal parce que si on lève les yeux, quelle société on se prépare ? Il faudrait peut-être un peu réfléchir. Quelle société on se prépare ? Une société où tout le monde est sous contrôle, tout est contrôlé, cela dysfonctionne d'ailleurs et qu'on est... Je pense qu'à un moment... »

Monsieur DUBOIS :

« Monsieur le Maire, on n'aura pas la possibilité de faire autrement. »

Monsieur le Maire :

« Pour l'heure, le débat, on l'aura... Monsieur Yildiz souhaite intervenir. »

Monsieur DUBOIS :

« Non, on ne peut pas se battre. Dans les Commissions de sécurité, pour donner les agréments dans n'importe quel lieu public, à l'heure actuelle, on exige des postes pour appeler les pompiers et supprimer le filaire. Si on n'a pas la communication pour avoir la couverture nécessaire en 5G sur la Ville, on prend du retard. »

Monsieur le Maire :

« Bon, d'accord, très bien. C'est un point de vue. On peut discuter toute la nuit et même jusqu'à demain matin. Et le soleil ne se lève pas avant 8 heures. Donc on va s'arrêter. Monsieur Yildiz ? »

Monsieur YILDIZ :

« Monsieur le Maire, merci. J'ai une question, parce que je n'ai pas très bien saisi. J'ai bien compris qu'on était plus ou moins démuni en raison de la législation, mais à un moment donné, dans un premier temps, dans votre intervention, vous nous avez dit qu'en fait, vous aviez expliqué que Bouygues allait faire appel à un propriétaire privé et qu'il allait installer l'antenne. Disons que c'était un moyen pour eux de contourner notre refus. Et là, juste après, vous nous avez expliqué qu'ils pouvaient attaquer notre décision... »

Monsieur le Maire :

« Oui, ils peuvent faire les deux. »

Monsieur YILDIZ :

« Là, ce qu'on nous demande d'approuver, on est bien d'accord, c'est une convention d'occupation privative du domaine public. On est sur le domaine public. On nous demande de valider une convention qu'on signera avec Bouygues pour occuper... Donc vous nous expliquez... Je n'ai pas la réponse, je vous pose la question, vous nous expliquez qu'ils peuvent nous contraindre à signer une convention d'occupation privative du domaine public. »

Monsieur le Maire :

« Alors ils peuvent. À partir du moment où on leur dit « refus d'installation », ils peuvent effectivement trouver une solution chez un privé. Je l'ai dit, je le redis. Et puis ils peuvent aussi, d'abord, dans un premier temps, puisqu'ils feront cela, sans doute, recours gracieux, mais très vite quand on leur dira « non », par exemple, ce sera donc le tribunal administratif. »

Monsieur YILDIZ :

« Donc, ils ont fait une demande d'autorisation sur la Ville, sur la totalité de la Ville de Gonesse, enfin, sur n'importe quel endroit de la Ville de Gonesse. »

Monsieur le Maire :

« Ah non, non. Ils l'ont fait à cet endroit-là. Ils cherchaient dans le quartier des Marronniers. »

Monsieur YILDIZ :

« D'accord, donc, juridiquement, on ne peut pas leur refuser, en réalité, la signature d'une convention d'occupation du domaine public ? »

Monsieur CAURO :

« Ce n'est pas la convention, Monsieur Yildiz. Ce qu'ils vont attaquer, c'est le refus de l'autorisation de monter une antenne. » »

Monsieur YILDIZ :

« Mais où ? »

Monsieur CAURO :

« Là, en l'occurrence, ils vont dire qu'ils ont besoin de l'antenne là, nous, on ne signe pas la convention, demain, ils peuvent chercher un propriétaire privé qui est juste à côté. Et si on refuse l'autorisation, là, ils nous mettront au tribunal. C'est cela qu'ils vont attaquer, c'est l'autorisation de. Là, si on refuse la convention, ils vont chercher ailleurs un autre propriétaire pour monter leur antenne. »

Monsieur YILDIZ :

« D'accord, donc je comprends mieux. En réalité, en fait, le seul moyen dont ils disposent, c'est de faire appel à un propriétaire privé et d'installer, à cet endroit-là, leurs antennes-relais. Moi, je crois qu'il y a deux sujets qui ont été relevés par Cédric Sabouret. Le premier, c'est sur le risque sanitaire. Et honnêtement, un débat, même dans quelques mois, ne nous permettra pas, nous, à Gonesse, de trancher ce débat qui s'est déjà tenu et qui dépend des recherches scientifiques, du recul, etc. En revanche, il y a une deuxième question qui est tout aussi importante, c'est celle de l'opportunité pour nous, c'est-à-dire que - c'est ce qu'a dit tout à l'heure Monsieur Sabouret - c'est est-ce qu'on en a réellement besoin et es- ce que... Monsieur Dubois nous dit oui, mais cette question-là, il faut qu'on se la pose sérieusement. Monsieur Hakkou avait l'air d'expliquer qu'on était très mal couverts sur Gonesse. Je ne suis pas complètement d'accord avec lui. On peut toujours améliorer la couverture sur Gonesse, mais c'est une vraie question, parce que Bouygues Telecom, pourquoi est-ce qu'ils en ont besoin ? Ils en ont besoin pour leurs propres services ou est-ce que nous... Et ce n'est tout de même pas la même chose, parce que l'installation sur le domaine privé d'un propriétaire engage la responsabilité du propriétaire. Nous, nous avons en charge l'intérêt général de l'ensemble de la population et, dans l'hypothèse où ça serait sur le domaine public, ce serait notre responsabilité collective à tous. Mais il faudrait trancher cette question-là sur celle de l'opportunité pour, dans un deuxième temps - c'est comme cela qu'on doit procéder - dans un deuxième temps, élaborer une stratégie - on est peut-être démunis, mais on ne l'est pas non plus complètement - élaborer une stratégie pour éviter, si cela est possible, l'installation de l'antenne. »

Monsieur le Maire :

« Bien, ce que je propose pour aller au terme du débat, c'est de retirer le dossier ce soir, parce que je vois qu'il y a beaucoup de gens passionnés par le sujet, qu'on ait une sorte de groupe de travail parce que, vous venez de le dire, pour préciser un peu ce que pourrait être une position peut-être consensuelle du Conseil municipal sur le sujet, préalable ou avant d'organiser un débat avec les citoyens, qu'il faut quand même sensibiliser, en tout cas, certainement, au sujet. Il y a ceux qui vont nous dire : « Moi, je ne capte pas, il faut donc mettre des antennes. » Certains diront : « Vive la 5G », d'autres parleront effectivement du risque pour la santé.

Enfin, bref, il y aura le débat citoyen où tout le monde ne sera pas d'accord. C'est merveilleux, mais ce sera comme cela. Et en même temps, on pourra écouter, avoir quelques invités dans un débat ou quelques experts. Je pense qu'il y a besoin de débats citoyens sur différents sujets dans notre pays. De vrais débats citoyens. Je crois que c'est utile. Le dossier est retiré pour ce Conseil municipal et il ne sera pas représenté au prochain. Je le dis d'ores et déjà pour les Services. On va donc organiser un petit groupe de travail. »

Départ de Monsieur SAMAT à 22h15 en donnant pouvoir à Monsieur SABOURET.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame VALOISE

ATTRIBUE une subvention aux associations « Les Beaux Jours » et « Secours Populaire » pour l'année 2021.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BARFETY

EMET un avis favorable à la demande de dégrèvement de la redevance communale sur l'assainissement formulée par Monsieur De Jeager domicilié 21 rue Galande.

Monsieur BARFETY :

« C'est une demande d'un particulier domicilié au 21, rue de Galande qui a eu une fuite d'eau et une consommation supérieure à la moyenne d'environ un tiers de sa consommation (57m³). Cette fuite sur ses parties privatives n'est pas allée dans le réseau d'assainissement et donc il demande un dégrèvement sur la redevance qui sert à financer l'assainissement. Considérant que ce n'est pas allé dans les circuits d'assainissement, il demande donc ce dégrèvement de 12, 54 euros pour les 57m³. Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer, d'émettre un avis favorable à cette demande de dégrèvement formulée par Monsieur De Jeager, domicilié au 21, rue de Galande et d'autoriser Véolia Eau à réaliser ce dégrèvement d'un montant de 12, 54 euros. »

Monsieur le Maire :

« Bien, je pense qu'il n'y a pas de problème particulier. C'est plus simple qu'une antenne-relais. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BARFETY

PREND ACTE du rapport annuel d'activité pour l'année 2020 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

Monsieur BARFETY :

« Selon l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, ces documents, ces rapports annuels doivent être présentés en Conseil municipal. Le rapport annuel est consultable sur le site Internet du syndicat et à disposition en mairie pour les membres du Conseil municipal pour être consulté auprès de la direction générale des Services. Vous avez aussi en annexe une synthèse sur le travail de ce syndicat, notamment en matière d'électricité, de modernisation et de sobriété énergétique pour l'éclairage public et l'enfouissement, par exemple, des réseaux électriques. Pour plus de détails, je vous renvoie à ce rapport annuel et donc il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer et donc de prendre acte de ce rapport annuel pour l'année 2020 du SIGEIF, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et d'autoriser le maire ou son représentant à signer les documents administratifs relatifs à ce rapport 2020. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci, on prend acte, simplement. Pas de questions, pas de discussion. Nous prenons acte. C'est fait. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BARFETY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces relatives au marché de missions de Contrôle Technique (CT) avec la société Apave Parisienne S.A.S.

Monsieur BARFETY :

« Lors des opérations de travaux, la Ville de Gonesse doit faire appel à des entreprises pour réaliser ses missions de contrôle technique, selon le Code de la construction et de l'habitation. Donc, ce contrôle technique vise à prévenir des difficultés et des aléas techniques, notamment en matière de solidité d'ouvrages et de sécurité des personnes, donc du respect des règles de l'art dans la construction. Donc, une consultation relative à ce marché a été ouverte du 11 mars 2020 au 12 avril et donc, c'est un accord cadre à bons de commande avec une procédure d'appel d'offres ouvert. Le Service des marchés

publics a reçu 13 candidatures. Le groupe de travail s'est réuni le 13 avril pour procéder à l'analyse de ces différentes propositions. Et donc, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 octobre, a considéré que l'offre de la société APAVE PARISIENNE S.A.S. était la plus avantageuse économiquement. Et donc, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et donc, de prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres du 28 octobre, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives aux marchés de missions de contrôle technique et de préciser que les crédits de dépenses seront inscrits au budget 2021. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur Barfety. Y a-t-il des questions sur ce point ? Non, je n'en vois pas. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur LORY

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association « Les Ballets du Val-d'Oise » au titre de l'année 2021.

Monsieur LORY :

« Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, au mois de mars, à peu près, le Service de la culture a attribué un certain nombre de subventions, sachant que certaines subventions, demandes exceptionnelles allaient arriver, notamment celle des VO, qui est une association qui a été créée en 1961, au départ destinée simplement à la pratique de la danse et à la recherche de chorégraphies, elle a depuis largement élargi son champ d'action. En 2021, donc, l'association fêtait ses 60 ans. Et donc, il y a un mois, du 4 au 19 octobre, des spectacles ont été organisés à la salle Jacques Brel, réunissant tous les âges des habitants de Gonesse. Pour cet événement, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle et donc, au vu des actions menées par l'association, de son engagement auprès des habitants et de son rayonnement depuis 60 ans, maintenant, sur notre territoire. Il est proposé d'octroyer à ces deux associations une subvention exceptionnelle de 3 000 euros et donc, il vous est demandé d'approuver cette subvention exceptionnelle. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Pas d'intervention sur le sujet, donc je propose de délibérer. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.

Le Secrétaire de séance,


Christian CAURO

